

**1260%** WOOD GUNDY  
692-4200  
MINIMUM 10 000 \$  
**1 an GARANTI**  
par le Gouv. du Canada  
Taux sujet à modification

# LE SOLEIL

Wellington  
Dépôt garanti  
90 à 269 jours  
**12%**  
522-1990

MARDI 13 MARS 1990

QUÉBEC, 94<sup>e</sup> ANNÉE, NO 74  
50 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOID

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3,00\$  
MONTRÉAL-ÎLES DE LA MADEIRAINE-GASPÉSIE-ABITIBI 50¢

35¢

## LA RÉGION

### Suspect accusé de délit de fuite

Gérard Doyon, ce contracteur de 44 ans de Cap-Rouge qui s'est livré à la police dimanche après-midi, à la suite de la mort d'une piétonne de 14 ans, a été accusé hier de délit de fuite. Il est passible de deux ans de prison. Au lendemain de l'accident un citoyen du secteur, le Dr Pierre Léveillé, se prépare à faire circuler une pétition pour forcer la ville à améliorer une fois pour toutes la signalisation sur le chemin Saint-Louis, entre les rues Liège et Louis-Francoeur. **A-3**



### Une clientèle ontarienne différente pour le ski

Les campagnes de promotion du ski de printemps auprès de la clientèle adulte de Montréal et d'Ontario, entreprises il y a trois ans, portent enfin des fruits. **A-6**

## LE CANADA

### Les dons des compagnies minent le jeu électoral

Le député François Gérin, n'a pas raté l'occasion de mousser l'idée d'interdire aux partis politiques de recevoir des contributions financières des compagnies. **A-9**

## L'ÉCONOMIE

### L'industrielle lance un nouveau holding : Unindal

L'industrielle-Alliance, les Mutuelles du Mans et Paul H. Brochu viennent de finaliser une série d'accords débouchant sur la création d'un nouveau holding, Unindal. **B-1**

## LE SPORT

### Le Canadien vole au secours de Stéphane Richer

La direction du Canadien nie toute rumeur de liaison entre Richer et le chanteur Roch Voisine que véhiculaient les médias de la Métropole en fin de semaine. **Tabloïd Sport**

## L'ÉDITORIAL

### Robert Bourassa au purgatoire

Assailli par les souverainistes du PQ et les fédéralistes de l'Equality Party, Robert Bourassa passera les prochains mois dans un purgatoire politique. **A-10**

## L'INDEX

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| Québec et l'Est québécois | A-3 à A-5    |
| Le Québec                 | A-6 à A-8    |
| Le Canada                 | A-9          |
| Le Monde                  | A-11 et A-12 |
| Annonces classées         | C-7 à C-12   |
| Arts                      | C-4 à C-6    |
| Bandes dessinées          | S-15         |
| Bridge                    | C-11         |
| Décès                     | C-13 et C-14 |
| Économie                  | B-1 à B-7    |
| Éditorial                 | A-10         |
| Feuilleton                | C-9          |
| Horoscope                 | C-11         |
| Mode                      | C-1 à C-3    |
| Mots croisés              | C-8          |
| Mot mystère               | C-8          |
| Où aller à Québec         | C-6          |
| Patron                    | C-12         |

## LA MÉTÉO

Un peu de pluie ou de bruine parfois mêlée de neige tôt en matinée. Max. : 2 à 4. Min. : près de -2. Risque de précipitations : 50 %. Demain : nuageux. **S-16**

## Québec peut taxer les mêmes produits et services que le fédéral Pas de TPS québécoise, mais...

La constitution interdit au Québec d'imposer une taxe multistade identique à la taxe sur les produits et services (TPS) qu'Ottawa mettra en place le 1er janvier 1991. Mais cela ne doit pas suffire à rassurer les contribuables qui paieront autant si Québec exerce son droit de percevoir sa taxe de vente sur tous les produits et services que vise le fédéral.

par ANDRÉ FORGUES  
LE SOLEIL

Depuis que les dirigeants du Conseil du patronat ont réclamé l'imposition d'une TPS québécoise lors d'une rencontre avec le ministre québécois des Finances, il y a une semaine, une certaine confusion a régné dans ce dossier.

Les déclarations des représentants du patronat, puis celles

qui sont venues le lendemain de la bouche même du ministre du Revenu, M. Yves Séguin, tendaient à accréditer l'opinion que la constitution ne serait pas un « problème majeur » si Québec devait décider d'harmoniser sa taxe de vente de 9% à la nouvelle TPS fédérale.

Une source gouvernementale réitérait hier au SOLEIL que les provinces n'ont pas le pouvoir d'instaurer une taxe multistade, ou taxe à la valeur ajoutée, comme la TPS proposée par le gouvernement Mulroney.

Comme le disait le chef péquiste Jacques Parizeau, Québec peut toutefois étendre sa taxe de vente à des produits et services qui ne sont pas frappés actuellement. En ce sens, rien ne s'oppose à ce que Québec profite des circonstances pour calquer son assiette fiscale sur celle d'Ottawa.

En taxant plus de produits et, surtout, de services, le ministre

Gérard D. Levesque pourrait diminuer le taux de sa taxe de vente actuelle, fixée à 9%, tout en soutirant les mêmes revenus.

C'est cette possibilité qui est présentement à l'étude et qui deviendra fort alléchante si le gouvernement Bourassa accepte de percevoir la TPS fédérale au nom du gouvernement d'Ottawa.

Suite A-2, TPS...

### Le Salon de l'auto, ça démarre...



Arrivée tout juste du Salon de Los Angeles, cette Camaro IROC d'étude n'a pas encore dépassé le stade expérimental mais on pourrait la construire dans deux ou trois ans. On peut la voir au PEPS de l'université Laval avec la Chevrolet Caprice, la Ford Escort, la VW Passat, les Toyota Previa et MR2, la Lexus LS 400 et plusieurs autres modèles 1991 au Salon de l'auto de Québec jusqu'à dimanche.

Le Soleil, Gilles Lalonde

## Québec retirerait 5 millions \$ de taxes d'un casino

L'exploitation d'un casino à Québec pourrait rapporter de quatre à cinq millions \$ en taxes municipales seulement, selon une évaluation de l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec.

par LOUIS-GUY LEMIEUX  
LE SOLEIL

Le président de cet office, M. Daniel Lachance, déclare que ces chiffres sont basés sur l'expérience du casino de Winnipeg exploité conjointement par l'homme d'affaires Raymond Malenfant et la province du Manitoba.

L'Office du tourisme et des congrès pilote depuis quelque temps déjà un projet de casino qui s'installerait dans l'édifice de l'ancien Capitole, place d'Youville, à Québec.

Dans une dizaine de jours, l'Office du tourisme lancera une campagne de sensibilisation de l'opinion publique à la venue d'un casino à Québec.

Parallèlement, un groupe d'hommes d'affaires a entrepris de faire du lobbying au niveau politique pour faire changer la loi en ce qui concerne les casinos au Québec. L'idée serait de

favoriser l'installation de casinos simultanément à Montréal, Hull et Québec, selon nos informations.

Rappelons que le Groupe immobilier Harfang, une compagnie québécoise présidée par l'homme d'affaires Gilles Vailancourt, pourrait se porter acquéreur de l'édifice du Capitole partiellement rénové pour le transformer en casino « à l'euro-péenne ».

## La cour autorise la CUQ à se plaindre de CHRC

La Communauté urbaine de Québec (CUQ) se présentera aux audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) demain, CHRC n'ayant pu l'en empêcher par une injonction.

par BENOÎT ROUTHIER  
LE SOLEIL

En effet, le juge Claude Larouche a rejeté la demande d'injonction de la station radiophonique pour les raisons suivantes: 1) le préjudice subi par CHRC de la présence de la CUQ au CRTC serait moins important que si celle-ci était empêchée de s'y présenter, 2) la CUQ n'a jamais voulu la fermeture de la station radiophonique, 3) les fonds publics sont dépensés par la CUQ en vertu de l'information donnée aux contribuables sur des projets qu'elle entend réaliser: l'assainissement des eaux usées et l'installation du Centre d'accueil et de renseignements internationaux de Québec (CARIQ).

Tant Me Guy Bertrand, l'avocat de la station radiophonique, que le président de la CUQ, M. Michel Rivard, ne se sont pas montrés surpris de cette décision. Le juge ne s'est pas prononcé sur le fond du litige, à savoir la demande en cassation de résolutions. Ça se fera plus tard.

Suite A-2, CHRC...

## L'assurance auto grimpera de 10 %

MONTRÉAL (PC) — Les automobilistes québécois doivent s'attendre à payer de 5 à 10 % de plus ce printemps pour leurs primes d'assurance automobile offertes par les assureurs privés.

C'est ce qu'a prédit hier à Montréal le président et chef de la direction de la Société de portefeuille du Groupe Desjardins assurances générales (GDAG),

John Harbour. Il a indiqué que, pour sa part, Desjardins hausserait ses primes d'assurance automobile dans une fourchette allant de 5 à 8 %. Des concurrents, a-t-il ajouté, ont déjà si-

gnifié leur intention d'augmenter leurs tarifs dans une proportion pouvant aller jusqu'à 10 %.

Cette nouvelle hausse survient quelques mois après une augmentation de 3 à 4 % survenue l'automne dernier. Précisons que l'on ne parle ici que des primes des assureurs privés et non de celles de la Régie de

l'assurance automobile du Québec.

Selon M. Harbour, les augmentations annoncées pour ce printemps devraient constituer « la fin de la guerre des tarifs ». Depuis quelques années, en raison d'un accroissement de la concurrence dû à une pléthore d'assureurs privés — 271 — sur

Suite A-2, Assurance...

## L'intervention militaire de 1980 a sauvé la démocratie

Implacable, l'armée turque sort de ses casernes à tous les dix ans. Sa dernière intervention date de 1980, alors que les terroristes de gauche et de droite frappaient aveuglément dans les rues d'Istanbul. Le pays se transformait en un nouveau Liban.

par RAYMOND GIROUX  
LE SOLEIL

Aujourd'hui, l'immense majorité de la population se réjouit d'une intervention militaire qui a ironiquement sauvé la démocratie. En même temps, le visiteur ressent une certaine appréhension. Le contexte po-

litique actuel ne cesse pas d'inquiéter.

Vendredi dernier devait ainsi se poursuivre le procès amorcé en 1982 des 1243 gauchistes arrêtés et toujours détenus suite au coup d'État. Deux jours plus tôt, un commando islamique assassinait Cetin Emec, un journaliste du quotidien *Hurriyet*, dans les rues d'Istanbul.

Fin janvier, Muammer Aksoy, un professeur de droit tenu en haute estime et adversaire acharné du port du foulard islamique dans les universités tombait lui aussi sous les balles de terroristes.

Un parti au pouvoir déconsidéré, tombé à 15 % et moins dans les sondages, des partis d'opposition divisés, souvent sectaires et plus acharnés à se battre contre leurs alliés idéologiques que contre leurs vrais adversaires politiques, tel est le portrait politique présent de la Turquie.

De partout fusent les appels

## D'UN MONDE



### À L'AUTRE

Deuxième d'une série de 3

à des élections anticipées même si le Parti de la Mère-patrie au pouvoir peut régner jusqu'en 1992.

La petite histoire politique turque défie tout raccourci. Sachons simplement que le président Turgut Ozal a profité de la majorité de son parti à l'Assemblée nationale pour se faire élire président. Puis, il a choisi un premier ministre de son cru qui a bien du mal à asseoir son autorité. **Camille**

Suite A-2, Turquie...

## Le Prêt hypothécaire multiple

**TRUST PRÊT ET REVENU**

Galeries de la Capitale... 626-1221  
Place de la Cité... 652-1221  
Place d'Youville... 692-1221

**13 %**  
un an

**12 3/4 %**  
5 ans

Double versement  
Remboursements anticipés  
Marge de crédit du propriétaire  
Hypothèque mobile  
Prêt Rénovation

Suites de la première page

## TPS...

Un pareil arrangement inspire des craintes au ministre Séguin qui estime à 1000 le nombre de fonctionnaires qu'il faudrait embaucher pour entretenir les relations entre son ministère et les quelque 450 000 nouveaux mandataires qui percevraient la taxe fédérale. Tant qu'à relever un pareil défi administratif, Québec pourrait modifier substantiellement l'assiette de sa taxe de vente.

Dans un tel cas, le ministre des Finances, M. Gérard D. Levesque, pourrait annoncer dans son budget de mai que la taxe provinciale de vente s'appliquera par exemple aux services reçus dans les salons de coiffure ainsi qu'au transport par taxi, aux honoraires d'avocats ou de comptables, etc.

Déjà, sous le ministre Yves Duhaime, le gouvernement péquiste a étendu l'application de la taxe québécoise de vente aux primes d'assurance.

L'article 92 de la constitution permet en effet aux provinces d'imposer des taxes directes, Ottawa ayant seul le droit d'instaurer des taxes indirectes. La TPS est considérée comme une taxe indirecte parce qu'elle n'est pas perçue uniquement au moment de la vente finale d'un produit ou d'un service.

La taxe d'Ottawa sera en effet facturée à tous les intermédiaires dans la chaîne de production et de distribution d'un produit. Cependant, au cours du processus, en revendant le produit en cause et en percevant du même coup la TPS auprès de celui qui le rachète, chaque intermédiaire se trouve remboursé des 7 % de taxe qu'il a dû payer au départ.

En bout de ligne, seul le consommateur paiera la taxe sans être jamais remboursé puisqu'il ne revend pas le produit.

Du point de vue du citoyen, cela ne change donc rien que la taxe soit multistade, comme la TPS fédérale, ou qu'il s'agisse d'une taxe de vente comme celle qu'impose le Québec depuis toujours. Pour le consommateur, la seule chose qui compte, c'est de savoir si un produit ou un service est taxé ou pas. C'est là-dessus que la réflexion se poursuit au gouvernement du Québec.

## CHRC...

Me Bertrand dit que la décision du juge « était un petit peu prévisible » vu que la CUQ a affirmé dans une résolution du 5 mars qu'elle ne voulait pas la fermeture du poste de radio. Dès lors, l'affidavit du PDG de CHRC, M. Jacques Duhamel, devenait périmé puisqu'il faisait surtout porter le préjudice appréhendé sur une fermeture éventuelle du poste.

Le jugement dit à toutes fins utiles que la CUQ a un pouvoir d'informer la population sur ses projets communautaires, pouvoir qui découle du droit de réaliser lesdits projets. En vertu de ce pouvoir la CUQ a aussi celui d'intervenir auprès du CRTC si elle est convaincue que le traitement de l'information par CHRC sur les dossiers d'assainissement des eaux usées et du CARIQ est « de nature à fournir des informations fausses et erronées aux contribuables ».

Me Bertrand dit qu'il s'agit d'un « jugement quasi favorable » à CHRC car il dit que « nous avons des droits assez sérieux à faire valoir ». L'avocat croit que le jugement est, dans un certain sens, un avertissement à la CUQ que, si elle continue à dépenser des fonds publics pour aller au CRTC, il y a risque que les administrateurs soient obligés de payer de leurs poches en bout de ligne.

### A la CUQ

M. Michel Rivard, président de la CUQ, a dit que celle-ci a toujours eu la conviction profonde qu'elle avait le droit de se faire entendre au CRTC.

M. Rivard a précisé que la préparation du mémoire avait coûté quelque 4500 \$, à être payés à la firme d'avocats Joli-Coeur et associés. Les frais occasionnés par les requêtes de CHRC pourraient jusqu'ici se chiffrer à une dizaine de milliers \$.

M. Rivard sera présent aux audiences du CRTC avec la directrice des communications de la CUQ, Mme France Lagacé, et les avocats Louis Masson et Clément Samson de la firme Joli-Coeur Lacasse Simard Normand et Associés, mandatés par la CUQ.

## Assurance...

le marché québécois et l'entrée de Desjardins dans le domaine de l'assurance directe (plutôt que par les courtiers), les principales sociétés d'assurances générales se sont livrées à une guerre de prix pour conserver ou accroître leur part de marché. Un des effets de cette concurrence a été de rendre techniquement déficitaire le secteur de l'assurance automobile. On entend par là que les primes perçues de la part des automobilistes étaient inférieures à la somme totale des versements faits pour régler les frais d'accidents. Chez Desjardins, précise M. Harbour, les frais de sinistres équivalaient à environ 108 à 110 % des primes totales.

La tarification de l'assurance automobile sera toutefois chambardée à compter de 1992, a rappelé M. Harbour, alors que le fichier central contenant les dossiers de tous les automobilistes québécois commencera à être utilisé. Les bons conducteurs paieront alors des primes moindres tandis que les plus mauvais verront leurs primes augmenter substantiellement.

## Turquie...

président supposément honorifique dirige toujours le pays, affirme le journaliste Emin Colasan, commentateur politique au quotidien *Hurriyet*.

La grogne se répand même dans son parti. Pendant une récente visite du premier ministre en Iran, le cabinet a refusé de siéger sous la direction de son remplaçant, jugé trop près des mouvements islamiques.

Le ministre des Affaires étrangères, Mesut Yilmaz, a remis sa démission quelques jours à peine après avoir inauguré l'exposition en cours au Musée de la civilisation. Il se prépare à contester le chef du parti lors du prochain congrès.

Un autre politicien populaire, l'ancien maire d'Istanbul battu lors des élections locales de mars 1989 où le *Parti de la Mère-patrie* n'a remporté qu'une seule des 67 provinces, a fondé sa propre formation politique pour combattre sur le terrain du centre-droit politique.

Le gouvernement veut se montrer rassurant. « Il n'y a pas de solution de rechange, croit le ministre Inan. Le pire ennemi de la démocratie, c'est l'instabilité. Ce pays a trop souffert du système des coalitions ». Il n'existe aucun choix réel, dit-il avant d'accuser M. Suleyman Demirel d'être un musée politique.

### Demirel charismatique

À la fois charismatique et chaleureux, M. Demirel aime parler directement au peuple. Rencontré à son domicile d'Ankara dans un bureau où s'empilent dans le désordre le plus total, mais aussi le plus sympathique, livres et documents, le chef du *Parti de la Juste Voie* a répondu à tout.

Lui seul peut-être rejette les militaires. Il faut dire qu'il a été victime à deux reprises de leurs interventions, en 1971 et en 1980. L'armée a réussi là où le terrorisme avait échoué : elle a détruit les partis politiques et le Parlement, dit-il avec amertume.

Comme les autres partis d'opposition, il veut des élections immédiates. Pour lui, « le gouvernement est mort ». Pour régler la crise, il promet un budget sans déficit. Comment ? « C'est une question de détail que je laisserai aux experts », répond-il sans sourciller. « Moi, je suis un politicien ! »

M. Demirel trouve sa force dans le pays profond, hors des grandes métropoles où il admet lui-même avoir été lessivé aux dernières élections. Mais cette fois, il se considère bon premier.

Son principal rival, M. Erdal Inonu, du *Parti social-démocrate populaire*, se dit lui également assuré de la victoire. Chacun a ses sondages

## Sainte-Marthe-sur-le lac

# Un homme déchiqueté par une bombe placée sous son automobile

Un homme a été littéralement déchiqueté hier après-midi par une puissante bombe placée sous son automobile sur le terrain de sa luxueuse résidence de Sainte-Marthe-sur-le-lac à une trentaine de kilomètres au nord de Montréal.

par RICHARD DESMARAIS  
COLLABORATION SPECIALE

La déflagration qui s'est produite vers midi 40 a secoué tout le quartier résidentiel où habitait la victime Laurent « Larry » Parent âgé de 43 ans, un individu bien connu des policiers notamment pour ses fréquentations dans le monde de la drogue et des motards. L'explosion s'est produite au moment où la victime montait à bord de sa Cadillac au 2835 rue Matisse à Sainte-Marthe-sur-le-lac.

Dans les minutes qui ont suivi l'explosion de nombreux voisins sont d'abord sortis dans la rue pour voir ce qui venait de se passer, certains croyant que c'était le

toit de leur maison qui venait de s'effondrer, tellement la détonation avait été puissante. Certains sont ensuite accourus sur les lieux pour se retrouver devant un spectacle sanglant.

Par le souffle de l'explosion une partie du tronc de la victime et un bras avaient été projetés sur une camionnette stationnée à proximité.

Aux yeux de nombreux voisins qui refusaient de se faire identifier « Larry » Parent menait un gros train de vie et il n'était pas rare de voir de luxueuses voitures comme des Corvette, des BMW, des Jaguar, et des Mercedes stationnées à sa porte lorsqu'il donnait une réception. « C'était sûr que cela devait arriver », disait même l'un d'eux pour qui l'attentat n'avait

rien de surprenant.

A leur arrivée sur les lieux, les policiers de la Sûreté du Québec avaient dressé un large périmètre de sécurité autour de la maison de la victime. Considérant que personne ne pouvait prévoir lequel des trois véhicules stationnés dans sa cour Parent allait prendre en quittant sa résidence hier, les policiers ont cru qu'il pouvait très bien y avoir une bombe dans chacun d'eux. Les artilleurs de la SQ ont donc pris les mesures qui s'imposaient pour vérifier les deux camionnettes avant que les enquêteurs puissent recueillir les premiers indices sur ce règlement de comptes à la voiture piégée.

Ce n'est qu'en fin d'après-midi que les morceaux du corps de la victime ont été recueillis par les employés de la morgue et envoyés à l'Institut médico-légal de Montréal. Laurent Parent a déjà été condamné pour vol à main armée. Au milieu des années 80 son nom avait été associé aux membres dé-

cédés du chapitre de Laval des Hells Angels qui ont été éliminés en mars 1985. Il avait une moto mais la Sûreté du Québec ne le considérait pas comme un membre actif de la puissante organisation. Il fréquentait aussi ce qu'on appelle le « gang de l'ouest » un groupe de criminels organisés impliqués dans le trafic de la drogue et dans les vols de coffre-forts.

Parent a également été impliqué dans le monde de la restauration à Laval et il aurait également agi comme financier pour des figures bien connues du monde interlope montréalais.

« C'était un gros sujet d'intérêt pour nous », disait l'un des enquêteurs sur les lieux de l'explosion. Sa mort survint quelques semaines à peine après celle de Régis « Lucky » Asselin, l'un des rares survivants du chapitre de Laval des Hells qui a été éliminé à la mitrailleuse à sa sortie d'un bar de Saint-Hubert, le 2 février dernier.

# La guerre de télécommunications s'envenime entre Ottawa et les provinces

MONTREAL (PC) — La guerre de télécommunications s'envenime entre Ottawa et les provinces, particulièrement le Québec, alors qu'on commence à laisser entendre à Ottawa que Bell Canada pourrait bien déménager son siège social de Montréal vers l'Ontario si Ottawa devait céder aux demandes du Québec dans le domaine des télécommunications.

Pendant ce temps, l'Ontario dénonce « le préjugé favorable » d'Ottawa en faveur de l'entreprise privée à l'encontre des provinces dans son processus de consultation pour la nouvelle politique, rapporte aujourd'hui le quotidien *Le Devoir*.

Ottawa a déjà annoncé son intention de présenter une nouvelle politique nationale des télécommunications essentiellement centralisée à Ottawa et régie par un seul organisme réglementaire, le CRTC. Tout en reconnaissant le leadership fédéral en matière de télécommunications, le Québec réclame le pouvoir de régir, sur son territoire, les entreprises de télécommunications, y compris Bell Canada, qui échappe actuellement à son contrôle. Depuis des mois, le Québec demande, sans succès, au ministre fédéral des Communications Marcel Masse, des rencontres de consultation pour discuter de la nouvelle politique qu'Ottawa entend bientôt déposer aux Communes.

Une source haut placée au ministère des Communications à Ottawa a confié au *Devoir* que si on devait laisser le Québec régir Bell Canada, cela signifiait une division de Bell en Bell Québec et Bell Ontario et que cela voulait dire une augmentation des tarifs pour

les abonnés québécois, et, conséquence autant dramatique, un démantèlement du quartier général de BCE et du quartier général réel de Bell vers l'Ontario. Dans le passé, Bell Canada a toujours soutenu qu'il était préférable que la société n'ait à se présenter que devant un seul organisme de réglementation plutôt que deux un fédéral, le CRTC, et un provincial, la Régie québécoise des télécommunications.

« Ce sont les conséquences pratiques de ce que Mme Frulla-Hébert, la ministre des Communications du Québec propose », affirme cette source qui souligne que la ministre oublie qu'il y a deux millions d'habitants de plus en Ontario et drôlement plus d'activité économique à Toronto qu'à Montréal. Cela signifie, selon les données fédérales, que l'Ontario contribue 300 millions \$ de plus à Bell Canada que le Québec. Donc il s'agit d'un interférentiel de 300 millions \$ de l'Ontario vers le Québec qui devra compenser les abonnés québécois si, en vertu des propositions politiques du Québec, Bell Canada devait scinder ses opérations sur une base provinciale. Ce sont des affirmations de taille quand on sait que ce sont celles qui alimentent et justifient la politique fédérale dans ce domaine.

« C'est ridicule, c'est une inven-

tion pure et simple », a lancé, outré, l'ex-ministre libéral québécois des Communications Richard French, maintenant vice-président aux affaires réglementaires et à la réglementation à Bell Canada. « Il n'a jamais été question de cela chez Bell » qui est et qui entend, selon lui, demeurer un bon citoyen corporatif. Claude Beauregard, vice-président aux affaires publiques, se dit très surpris de ces affirmations qu'il qualifie de « hautement spéculatives ». « C'est tout simplement sans fondement ». Il rappelle que depuis 1980, Bell affirme qu'elle se soumettra aux décisions des autorités politiques.

Au ministère des Communications du Québec on déclare qu'il ne s'agit là que d'un chantage de la part de certains mandarins d'Ottawa.

« Je pense que c'est de la dé-

mogagie, un épouvantail, c'est épouvantable », a affirmé Jacques Ménard, président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain qui se demande si la politique des télécommunications conçue par Ottawa ne reflète pas le penchant trop marqué des fonctionnaires fédéraux envers l'Ontario.

Au Québec seulement, l'industrie des télécommunications totalise des revenus de 7 milliards \$, et constitue le gagne-pain de 70 000 Québécois répartis dans 1700 entreprises. On estime que cette industrie créera un emploi sur deux au cours des années 90.

LA QUOTIDIENNE  
tirage du 12-03-90  
4-5-7  
3-3-5-1

## VENTE DE BAS WonderBra



1.99  
rég. 2.95

pour tous les jours, des bas en nylon 20 deniers, avec pied sandale ou pointes renforcées... un rabais de 25 % s'applique également sur les bas ultra-diaphanes, diaphanes avec lycra et sur les bas aux genoux.

la maison  
**simons**  
PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC

# La CTCUQ et les chauffeurs en conciliation Pas de grève des autobus, lundi

Il n'y aura pas de grève des chauffeurs de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) le 19 mars et les parties seront contactées par le conciliateur, aujourd'hui, pour une reprise des négociations.

CTCUQ et le syndicat des chauffeurs et que les discussions déboucheront sur une entente négociée le plus rapidement possible.

la CUQ pour faire le point sur le dossier avec les maires et pour voir s'ils sont toujours d'accord avec la position adoptée par la CTCUQ, jusqu'ici.

vouloir reprendre les négociations sur la fiabilité du service. Car il semble bien que la fiabilité du service pourrait être le point qui va rapprocher les parties. Quand elles se sont quittées la semaine dernière la fiabilité était le sujet abordé.

par **BENOÎT ROUTHIER**  
LE SOLEIL

C'est à la suite de l'intervention du ministre du Travail, M. Yves Séguin, que le syndicat a décidé de révoquer son avis de grève pour lundi prochain, et qu'il a convenu de retourner à la table de négociations.

M. Séguin mandatait, hier, le sous-ministre adjoint aux relations de travail, M. Raymond Désilets, pour qu'il entreprenne avec le conciliateur dans ce dossier, M. Jean-Claude Duchaine, et les parties concernées, des négociations soutenues.

Le ministre souhaite que cette démarche permette de renforcer le dialogue entre la

Au ministère on précise qu'il n'est pas question pour l'instant de négociations intensives. Les conciliateurs commenceront par convoquer les parties pour les amener à la table.

Hier, le président de la CTCUQ, M. Claude Larose, a rencontré le comité exécutif de

M. Larose est sorti de la réunion avec de nouvelles avenues d'aménagement de l'offre finale. « Pour l'instant », a-t-il dit, ne voulant pas dire ce que signifiait ce « pour l'instant ». Veut-il dire qu'il y a possibilité de faire de nouvelles offres ? On ne sait.

M. Larose disait hier matin

Enfin, à la demande du ministère du Travail, le syndicat a accepté de ne plus faire de déclaration publique pendant le processus de conciliation. Hier soir, par contre, le président de la CTCUQ n'avait encore eu aucun contact avec le ministère du Travail. Mais il ne fait aucun doute que la partie patronale acceptera l'invitation du ministre Séguin.

La population est assurée de deux choses : il n'y aura pas de grève lundi et, l'injonction étant toujours en force, il n'y aura pas de moyens de pression pouvant affecter le service aux usagers.



Voici le chemin qui mène à la marina de Deschailons et que Gérard Bérubé prétend qu'il passe sur sa propriété, ce qu'à peu près tout le monde de la municipalité conteste.

## Route de la marina Bérubé contesté par tout le monde à Deschailons

Décidément, M. Gérard Bérubé ne semble pas avoir beaucoup d'amis dans la petite ville de Deschailons-sur-Saint-Laurent. S'il dit subir les désagréments de sa situation de propriétaire et riverain, les personnes interrogées hier affirment « qu'il a couru après. »

par **ALAIN CASTONGUAY**  
LE SOLEIL

Dans l'édition d'hier, LE SOLEIL relatait les mésaventures de cet homme qui réside à proximité de la marina de Deschailons. Tôt dimanche matin, il a reçu la visite d'un bulldozer qui a saccagé le terrain qui borde l'ancienne chapelle sa résidence secondaire.

Hier, c'était le branle-bas de combat dans cette municipalité située à quelques kilomètres au sud de Lotbinière. Et à entendre les commentaires de plusieurs personnes, M. Bérubé est pour le moins un « hurluberlu », sinon un réel « fauteur de troubles ».

**Le maire**

Le maire Michel-E. Lemay, qui n'avait pu être joint dimanche soir, avait un tout autre point de vue à faire valoir. « M. Bérubé n'a aucun droit sur ce chemin et nous avons tous les papiers pour le prouver », lance-t-il. « De plus, il a toujours été traité comme n'importe quel autre contribuable et il y a des résolutions du conseil municipal pour le prouver », ajoute-t-il.

« Par ailleurs, je déplore fortement l'incident du bulldozer. Ce n'est pas comme cela qu'on règle un problème, quel qu'il soit. Mais c'est évident que M. Bérubé ne gagnerait pas de concours de popularité s'il se présentait aux élections », souligne le maire.

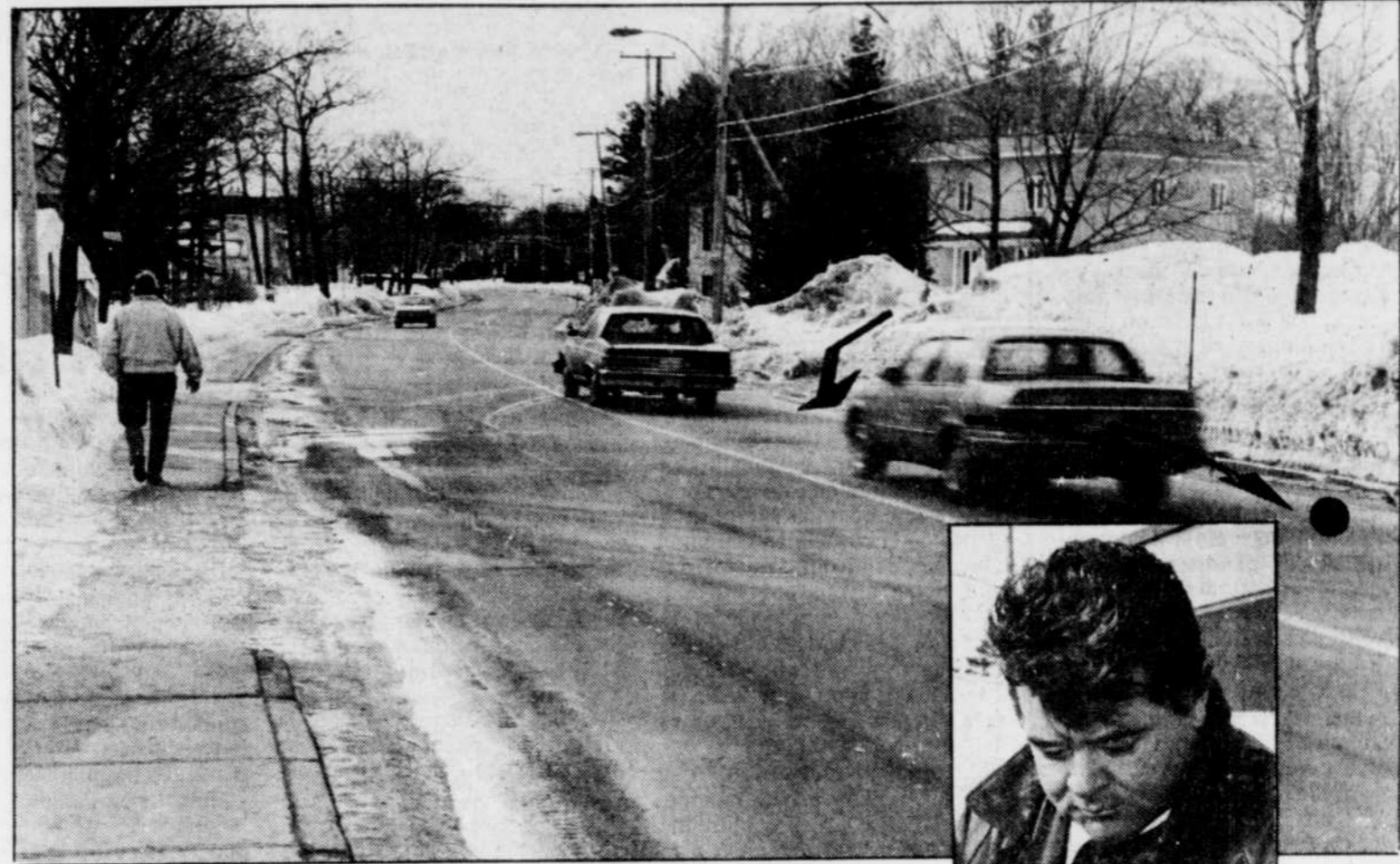
**La marina**

Mme Lise Isabelle, porte-parole du club nautique de Deschailons, n'était pas du tout heureuse de l'article du SOLEIL et « tenait à rétablir les faits ». Selon elle, « M. Bérubé n'a aucun droit et n'est aucunement propriétaire du chemin qui mène à la marina ».

Elle a ajouté que cet article était une très mauvaise publicité pour le club nautique, qui est en pleine campagne de recrutement. Elle n'avait pas beaucoup de bien à dire de la personne de M. Bérubé, qualifiée de « bête noire ». « Il y a pour 1 500 000 \$ d'investissements dans ces infrastructures, il ne faudrait pas que l'entêtement de cet homme gâche tous les efforts qui ont été consentis dans ce projet », indique Mme Isabelle.

Au ministère Pêches et Océans Canada, l'agent d'information Michel Chiasson a confirmé la complexité de ce dossier. « Notre service du contentieux étudie la demande de Gérard Bérubé, qui conteste le droit de passage sur sa propriété », a-t-il indiqué. « La balle est dans le camp de M. Bérubé, c'est à lui de prouver que le chemin est sur son terrain. Mais le quai était là avant lui et les gens ont le droit d'y accéder », ajoute-t-il. « Une rencontre avait été organisée à laquelle étaient conviés des représentants de la municipalité, de la marina et M. Bérubé. Ce dernier ne s'est pas présenté à la réunion », conclut M. Chiasson.

M. Camil Gagnon, relationniste de la SQ, confirme qu'il y a une enquête en cours pour identifier l'auteur du méfait de dimanche matin, dont les dommages sont estimés à 2000 \$.



La victime du délit de fuite venait de quitter cette résidence et marchait le long de la voie nord lorsqu'elle a été happée par le présumé chauffard, à peu près à l'endroit où se situe le point noir ci-contre. En mortaise, l'accusé, M. Gérard Doyon.



## Adolescente heurtée à Sainte-Foy Le suspect accusé de délit de fuite

Gérard Doyon, ce contracteur de 44 ans de Cap-Rouge qui s'est livré à la police de Sainte-Foy dimanche après-midi, à la suite de la mort d'une piétonne de 14 ans, a été accusé hier de délit de fuite. Il est passible d'une peine d'emprisonnement de deux ans.

textes de **ISABELLE JINCHEREAU**  
LE SOLEIL

L'accusé s'est présenté au poste 15 heures après avoir quitté les lieux de l'accident qui a coûté la vie à Pierre-Anne Hogg de Sainte-Foy vers 22 h samedi. La victime venait de quitter la résidence d'un ami et marchait sur la voie nord du chemin Saint-Louis, en direction est, lorsqu'elle a été happée par une Chrysler Dynasty rouge, qui circulait sur la même voie mais en sens inverse. Le conducteur, qui a entraîné l'adolescente sur une distance de 150 pieds, ne s'est jamais arrêté.

Domicilié sur la rue de la Monnerie, l'accusé subira son enquête préliminaire le 29 mars. En attendant, son avocat, Me André Gaulin, a choisi un procès devant juge et jury. Le juge Mark Dubé ne s'est pas opposé à la remise en liberté de cet entrepreneur en construction, sans antécédent judiciaire.

Mais après avoir entendu le réquisitoire de l'avocat de la couronne, Me Pierre Lapointe, le magistrat a imposé de sévères conditions à l'accusé. « Vous devrez vous abstenir de fréquenter tous les endroits où il se consomme de la boisson, y compris les restaurants. Vous comprenez, M. Boisson, pardon, M. Doyon », a lancé le juge Dubé. Ce lapsus n'a pas manqué de faire rire la salle d'audience, bondée de curieux.

L'avocat de l'accusé a répli-

qué que son client, un entrepreneur en construction qui brasse de grosses affaires dans la région, pourrait difficilement se passer de repas d'affaires au restaurant, surtout s'il ne consomme pas d'alcool.

Me Gaulin a ensuite insisté sur le fait qu'aucune accusation de facultés affaiblies ne pesait sur son client. « On n'en sait rien, la preuve n'est pas faite », a rétorqué Me Lapointe. « Je crois que c'est une disposition illégale. On lui demande de purger sa sentence avant qu'il soit déclaré coupable », a déclaré plus tard Me Gaulin aux journalistes.

Les yeux bouffis, l'air fatigué, M. Doyon n'a presque dit

mot lorsque le juge lui a annoncé qu'il ne pourrait conduire son véhicule pour d'autres fins que le travail, qu'il devrait maintenir une bonne conduite, garder la paix et aviser la cour de tout changement d'adresse, et ce jusqu'à la fin des procédures. Il a dû en outre fournir un engagement personnel de 2000 \$. Le procureur de la couronne a indiqué qu'il ignorait si d'autres accusations seraient portées dans ce dossier.

## Une pétition va circuler pour améliorer la signalisation

Au lendemain de l'accident qui a entraîné la mort d'une adolescente de 14 ans, un citoyen de l'avenue Le Corbusier à Sainte-Foy, le dr Pierre Léveillé, se prépare à faire circuler une pétition pour forcer la ville à améliorer une fois pour toute la signalisation sur le chemin Saint-Louis, entre les rues Liège et Louis-Francoeur.

C'est à l'intérieur de cette portion de route de deux kilomètres de long, parsemée de courbes, mal éclairée et où les signaux de ralentissement sont pratiquement inexistantes, que s'est produit le délit de fuite de samedi soir. L'impact s'est produit entre la rue Louvain et Valentin.

M. Léveillé croit que la jeune Hogg a été prise dans une soucière parce qu'elle circulait sur une route achalandée, sans trottoir, où il est difficile de traverser pour rejoindre l'arrêt d'autobus. L'été dernier, dans le même secteur, il s'est produit une embardée fatale pour un adolescent ainsi qu'un accident, qui a blessé gravement, en plein jour, la fille de M. Léveillé, alors

qu'elle marchait sur le trottoir. Fréquenté par de nombreux écoliers et parcouru par les amateurs de vitesse, le chemin Saint-Louis ne possède aucun feu de circulation, entre les croisements Liège-Saint-Louis et Saint-Louis-Louis-Francoeur. Les seuls signaux de ralentissement visibles dans le secteur sont un arrêt obligatoire, placé à l'angle de la rue Louis-Francoeur et une traverse pour piéton, installée à l'angle de la rue Valentin, juste en face de l'école Saint-Exupéry.

Pis encore, la majorité des automobilistes qui circulent dans le coin sont des résidents qui ne respectent pas la limite de vitesse en vigueur, variant de 30 à 50 km/heure. « Je circule dans le secteur depuis quatre

ans et je demeure convaincu qu'il est dangereux de circuler à pied, à bicyclette et parfois même en automobile », dit-il.

Selon lui, les opérations-rapides de la police et l'engagement d'un brigadier-scolaire n'ont pas modifié le comportement des automobilistes. Par ailleurs, la configuration du chemin dans ce secteur, ajouté à un soleil éblouissant, ne permet pas au conducteur et au piéton d'avoir une bonne vision.

Voilà pourquoi M. Léveillé demande à la ville de reconsidérer sa décision de ne pas installer de feux de circulation à l'angle du chemin Saint-Louis et de la rue Valentin. En janvier dernier, le conseil municipal lui avait répondu qu'il était prématuré de placer une lumière à cet endroit, étant donné que le prolongement du boulevard Neilson occasionnerait un déplacement du volume de circulation, du chemin Saint-Louis vers cette artère, déjà munie de six feux de circulation.

## Promoteurs et «écolos» ont peine à s'entendre

Tout en faisant appel à une nécessaire concertation de tout le milieu, des promoteurs, politiciens et groupes de pression ont fait encore la preuve, hier soir, que la coexistence est bien difficile...

Tout ce beau monde participait à une émission spéciale de la télévision de Radio-Canada à Québec dont le sujet était « Le développement économique ou la protection de l'environnement ».

Pendant que le vice-président du GIRAM, Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu, M. Michel Lessard, dit que les environnementalistes ne sont pas contre le développement économique, mais qu'ils ne veulent pas que les acquis, comme le tourisme à Québec, soient détruits par la venue de certain type d'industrie, M. Marc LeFrançois, président de Rocois Construction, réplique : « Les organismes de contestation, je veux bien les respecter, mais... » Un peu plus tard il ajoute que les promoteurs informent la population « mais elle n'écoute pas ».

Les élus, bien plus que les autres, ont parlé de la nécessité d'une concertation de tous les groupes de la société.

Le maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, a répété qu'en 1990 il faut plus que respecter les normes environnementales. Il faut « aménager » la région, c'est-à-dire savoir ce qui est acceptable pour une région de la capitale. Des projets comme des installations de transbordement d'alumine à l'Anse-aux-Foulons ont-ils leur place ici ?

Quand la mairesse de Sainte-Foy, Mme Andrée P. Boucher, fait voir qu'il faut assurer le développement économique de la région en pensant aux générations futures, donc en respectant l'environnement, sa consœur de Sillery, Mme Margaret Delisle, dit espérer que l'expérience de Lauraco aura servi de leçon à la région : à l'avenir, la concertation devra primer, dès la conception d'un projet.

M. Ross Gaudreault, le PDG du Port de Québec, a accusé le comité des résidents de Méridc d'avoir condamné son projet (Lauraco) avant de connaître les résultats de l'étude d'impact. Il faut préciser que ce projet a servi de toile de fond au débat, somme toute sérieux et tranquille, animé par Mme Maritchu d'Abbadie.

LES DROGUES ET L'ALCOOLISME,  
ÇA TOUCHE TOUT L'MONDE!

### LE TÉLÉTHON JEAN LAPOINTE

Le dimanche 18 mars 1990, de 11 h à 23 h

sur les ondes de

AM 128  
Une gracieuseté

LE SOLEIL

Centre Pierre-Charbonneau Metro Viau Entrée libre

## Sixième journée de procès

## Un agent de la SQ a visé la tête de Paradis durant la chasse à l'homme

Quelques coups de feu ont été tirés en direction de l'automobile de Stéphane Paradis durant la chasse à l'homme qui a suivi le meurtre d'Yvon Bilodeau, le 9 décembre dernier. Un policier de la Sûreté du Québec lui a même visé la tête après que tous les véhicules engagés eurent été immobilisés.

par RICHARD HÉNAULT  
LE SOLEIL

C'était en quelque sorte la « journée de la police », hier, au sixième jour du procès du jeune homme de 23 ans accusé du meurtre prémédité de Bilodeau, âgé de 33 ans. Les témoignages de pas moins de huit policiers ont occupé toute la journée.

La majorité de ces témoignages ont porté sur le déroulement de la poursuite dans les rues de Lévis et sur l'autoroute Jean-Lesage, direction est. Deux voitures de la sûreté municipale de Lévis et deux autres de la Sûreté du Québec y ont participé. Les occupants de chacune d'elles ont été appelés à témoigner par la procureure de la Couronne, Me Rachel Boivin.

L'agent Marco Maheu, de Lévis, a d'abord aperçu Paradis descendant l'escalier du domicile de Manon Vachon, son ex-petite amie. L'individu a pris la fuite à pied, puis en voiture.

Les deux voitures de Lévis l'ont alors pris en chasse. A quelques reprises, une auto-patrouille est entrée en collision avec la voiture de Paradis.

Sur l'autoroute, on a atteint jusqu'à 180 kilomètres/heure. Les agents Maheu et Dany Belleau tirent chacun deux coups de feu en visant les pneus. Seul résultat : la lunette arrière du véhicule du fuyard éclate.

## Barrage

Appelé en renfort, l'agent Daniel Bateau, du poste de Montmagny de la SQ, barre la route avec sa voiture mais Paradis la contourne, toujours

suivi par les autres policiers. Un peu plus loin, les agents conduisant les deux voitures lévisiennes heurtent l'auto de Paradis, de telle sorte qu'il fait un tête-à-queue et s'immobilise.

Les agents lui intimant alors l'ordre de descendre, les mains en l'air. L'individu se sort la tête et le bout du canon de son fusil de calibre .12. « J'ai plus rien à perdre, mes tarbar... », lance Paradis.

Un policier crie alors à ses camarades que le suspect va tirer. Un coup de feu éclate, mais il ne provient pas de Paradis.

## Visé à la tête

C'est celui de l'agent Jacques Ouellet, du poste de Saint-Romuald de la SQ, qui visait la tête du suspect. « Il bougeait et il a semblé prendre son arme », a expliqué le policier hier.

C'est à ce moment que Paradis se ravise et dépose son fusil sur la banquette de l'auto et en descend. Selon certains policiers, il a les mains en l'air. Pour d'autres, ce n'est pas le cas.

En fin de journée, les enquê-

teurs Denis Lemelin et Jacques Boillard ont relaté les démarches de leur enquête, dans la matinée du 9 décembre. Ils ont entre autres détails mentionné que le prévenu avait refusé les services d'un avocat avant la rédaction de sa déclaration, qui a duré une heure.

Il n'est pas exclu que la poursuite termine sa preuve aujourd'hui. C'est donc dire que l'avocate de l'accusé, Me Michelyne St-Laurent, pourrait entreprendre la sienne au cours de l'après-midi.

## Usine d'équarrissage: la défense et la couronne s'entendent

## L'affaire Couture est reportée au 1er octobre

À la demande des avocats de la compagnie Alex Couture Inc. et de la représentante du procureur général, Me Huguette Pagé, le juge Pierre Verdon, de la cour du Québec, a décidé hier de reporter au 1er octobre la comparution de l'usine d'équarrissage de Charny qui est accusée d'avoir transgressé à huit reprises, en septembre 1988, la Loi sur la qualité de l'environnement et le règlement sur la qualité de l'atmosphère.

par GILBERT LEDUC  
LE SOLEIL

Les procureurs d'Alex Couture Inc., maîtres Pierre et André Joli-Coeur, ont suggéré au tribunal d'attendre les conclusions du juge Jean Dutil qui préside une cause similaire impliquant les deux mêmes parties à la suite du dépôt de 21 plaintes pénales pour l'année 1987.

Cette affaire, dont l'audition a débuté en novembre 1988, a nécessité une trentaine de jours d'audition et l'on n'a abordé jusqu'ici que les moyens préliminaires. D'ici le 3 mai, les procureurs du ministère de l'Environnement remettront leurs notes écrites au juge Dutil en réponse à la requête en cassation de l'acte d'accusation plaidée par Alex Couture Inc. A la suite du dépôt de ce mémoire, la compagnie pourra utiliser son droit de réplique.

Le juge Dutil a laissé savoir aux deux parties qu'il entendait prendre une quarantaine de jours pour rendre une décision sur la pertinence de la requête en cassation. On peut donc difficilement prévoir un jugement avant la période estivale.

Selon Me André Joli-Coeur, l'attente jusqu'au 1er octobre pour l'audition de la nouvelle cause évi-tera la reprise de toute l'argumentation préliminaire.

## Huit chefs d'accusation

Selon l'action pénale entamée par le MENVIQ, Alex Couture Inc. doit répondre à quatre chefs d'accusation se rapportant à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'en-

vironnement qui interdit le rejet d'odeurs pouvant porter atteinte au bien-être ou au confort de l'être humain.

Les quatre autres chefs d'accu-

sation montrent que l'usine a contrevenu à l'article 16 du règlement sur la qualité de l'atmosphère en rejetant dans l'environnement des émanations dont la

concentration dépassait la norme. Si la compagnie est reconnue coupable, elle pourrait être passible d'amendes allant de 600 \$ à 30 000 \$.

## Lemoine du RP accuse encore le PC d'avoir systématisé le patronage

Pendant que le conseiller Réjean Lemoine, du Rassemblement populaire, accusait le Progrès civique d'avoir érigé un système de patronage de « haut en bas » au cours de ses 25 ans au pouvoir, son collègue Claude Larose relatait ses recherches dans certaines décisions de la Commission de l'Exposition provinciale.

par MARCEL COLLARD  
LE SOLEIL

Le chef de l'opposition, M. André Forgues a d'une certaine façon provoqué le débat en relevant des déclarations publiées dans un journal de la basse-ville, *Droit de parole*, selon lesquelles M. Lemoine se disait partisan d'un ménage à l'hôtel de ville « du moins en ce qui concerne les chefs de service trop étroitement impliqués avec l'ancien régime ».

M. Lemoine, loin d'atténuer ses propos, a renchéri en disant qu'il ne serait pas difficile de faire la preuve de corruption dans des domaines comme l'Office municipal d'habitation, le Mail centre-ville, l'Institut canadien et la « grande place ».

M. Forgues a vainement tenté d'obtenir des précisions et il a demandé à M. Lemoine de retirer ses accusations. M. Lemoine poursuivit vivement l'attaque en déclarant que le chef de l'opposition, quand il était président de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec, avait lui-même érigé en patronage l'embauche des chauffeurs d'autobus. M. Forgues répliqua : « Vous n'êtes pas au courant de ce dossier. J'ai moi-même demandé la réforme du système d'embauche trois mois après avoir pris connaissance du dossier. »

De son côté, M. Claude Larose, président de la CTCUQ et membre de la Commission provinciale de l'Exposition provinciale a de-

mandé à M. Forgues comment il se faisait qu'une étude démontrait que depuis 1972, les manèges rapportaient de moins en moins d'argent à la ville, pendant que les revenus des exploitants allaient en s'accroissant. Là-dessus, M. Forgues a dit qu'il y avait certainement des explications, mais qu'il ne saurait les donner sans avoir pris connaissance des dossiers. Le maire Jean-Paul L'Allier a reconnu que les propos de M. Lemoine l'avaient embarrassés, sur-

tout, a dit-il qu'il n'avait pas la même vision de l'administration municipale. Il a affirmé que depuis l'élection, il avait eu à régler des questions urgentes, mais qu'il n'entendait pas faire la chasse aux sorcières à moins de découvrir des choses qui pourraient justifier une enquête. « Si M. Lemoine a des preuves, son devoir est de nous en faire part. Contrairement à ce qui existait auparavant, les conseillers ont le droit de s'exprimer. Nous ne sommes pas un parti autoritaire. Je connaissais M. Lemoine avant les élections. Il a été choisi par les gens de son quartier. Cependant, s'il y avait un ménage à faire, M. L'Allier a précisé qu'il n'hésiterait pas à le faire. »

## Piqûre de 2,8 millions \$ pour l'aqueduc régional

Les municipalités de Charlesbourg et de Beauport devront investir près de 2,8 millions \$ pour améliorer le réseau de l'aqueduc régional qui dessert certains secteurs des deux villes, soit quelque 56 000 résidents.

La semaine dernière, les deux conseils municipaux ont accepté les recommandations de la firme Roche pour accroître le débit d'eau potable provenant du lac des Roches par l'addition d'une conduite d'amenée, sur une distance de 5400 mètres, parallèlement à celle qu'on utilise depuis 25 ans. Selon l'entente, la contribution de Charlesbourg a été établie à 1 765 000 \$ et celle de Beauport à 1 million \$.

Selon le directeur des services

techniques de la ville de Beauport, M. Roger Robert, la première conduite d'eau ne suffit plus aux besoins des usagers, en raison de l'accroissement de la population dans les secteurs concernés, soient les anciennes limites d'Orsainville, de Charlesbourg-Ouest et une partie de l'ancienne ville de Charlesbourg.

Pour l'instant, a expliqué M. Robert, l'investissement n'améliorera pas la qualité de l'eau légèrement brunâtre et qu'on trouve un peu acide.



## COROLLA

OBSERVÉE,  
SCRUTÉE, ACCLAMÉE.

La Toyota Corolla vient tout juste d'être scrutée en profondeur par un groupe de critiques automobiles des plus... critiques. Pour la deuxième année consécutive - et ça, c'est une première! - l'Association des journalistes de l'automobile du Canada a décerné à la Toyota Corolla le trophée du magazine *World of Wheels* pour "le meilleur véhicule construit au Canada."

Toutefois, cette victoire ne nous surprend pas car, chez Toyota, nous avons l'esprit aussi critique que les membres de l'AJAC.

1989 1990



L'association des journalistes de l'automobile du Canada  
Automobile Journalists Association of Canada

# TOYOTA

Aluminerie, PME, entrepreneurship, subventions...

# Les éléments pour un parc industriel à Rimouski sont en place

RIMOUSKI — Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérald Tremblay, croit que la conjoncture est idéale pour l'implantation à Rimouski d'un véritable parc industriel pouvant diversifier l'économie d'une région qui dépend essentiellement du secteur des services. Par exemple, il voit d'un bon oeil le projet d'une entreprise de transformation secondaire de l'aluminium dans le territoire de Rimouski.

par JEAN-CLAUDE RIVARD  
LE SOLEIL

M. Tremblay a fait appel hier, à la complicité des gens d'affaires et des intervenants économiques ré-

gionaux pour aider les entreprises québécoises à maintenir à un niveau élevé leur compétitivité sur les marchés.

En tournée régionale dans le Bas-Saint-Laurent, il leur a fait savoir que le MICT entend privilé-

gier l'augmentation de la valeur ajoutée manufacturière, l'accroissement de la recherche et du développement ainsi que de l'automatisation, le développement des marchés hors Québec, la disponibilité accrue d'une main-d'oeuvre qualifiée, et le respect de l'environnement dans la croissance économique.

Son ministère voit d'un bon oeil le projet d'implantation d'une entreprise de transformation secondaire de l'aluminium dans la région de Rimouski. Ce serait une

suite normale aux efforts et aux investissements hydroélectriques qui ont fait du Québec un des grands producteurs mondiaux d'aluminium, a-t-il dit. Dans la même veine, l'idée de créer, à Rimouski, un centre de transfert technologique est favorablement perçue.

Des avantages fiscaux plus probants et l'assouplissement des critères d'éligibilité aux subventions pour le développement industriel sont du nombre des moyens

qu'entend utiliser le MICT pour aider les entreprises à démarrer et à prendre de l'essor.

Par exemple, seules les PME présentant des projets de plus d'un million \$ sont actuellement éligibles aux subventions gouvernementales. Les projets de modernisation de plus de 500 000 \$ ainsi que les projets d'implantation de plus de 350 000 \$, seront bientôt admissibles aux subventions du programme fédéral-provincial négocié en vertu de l'entente auxi-

liaire sur le développement économique régional, a annoncé le ministre. Les négociations sont terminées avec Ottawa et il ne reste plus qu'à obtenir, à Québec, le feu vert du Conseil du Trésor.

M. Tremblay estime que ces innovations pourront favoriser l'implantation à Rimouski d'un véritable parc industriel de façon à diversifier l'économie d'une région dont l'économie dépend surtout, à l'heure actuelle, du secteur des services.



SAVILE ROW  
... CLASSIQUE DE LA SAISON

Coupés avec soin par des maîtres-tailleurs canadiens dans de belles étoffes légères de laine/polyester et moirés importés d'Europe, les complets SAVILE ROW reflètent l'élégance des impératifs de la tradition du chic masculin.

Ces complets vous sont offerts chez BOVET en modèle croisé ou droit dans les tailles 38 à 54, courtes, moyennes et élancées.  
475\$ et plus



SAVILE ROW

Galeries de la Capitale 627-5730 Place Ste-Foy 653-6255 Place Fleur de Lys 522-4057

## L'église et le patro St-Vincent-de-Paul Un groupe veut créer dans l'îlot un centre culturel et résidentiel

Une nouvelle organisation, d'origine communautaire, affirme être en mesure de rassembler suffisamment de capitaux pour acquérir l'église et le patro Saint-Vincent-de-Paul, à Québec, afin d'en faire un centre culturel, communautaire et résidentiel, un projet de 10 ou 12 millions \$ au lieu d'un hôtel comme le voudrait la chaîne internationale Sheraton.

par MARCEL COLLARD  
LE SOLEIL

L'édifice dont le zonage fait l'objet d'un moratoire par la ville de Québec jusqu'au 1er mai est convoité par Sheraton. Situé à l'intersection de la côté d'Abraham et de l'autoroute, l'immeuble comprend le patro et l'église que la communauté Saint-Vincent-de-Paul a dû fermer il y a quelques mois.

Au cours d'une conférence de presse, hier matin, Mme Louise Chouinard, qui se dit la seule porte-parole attitrée actuellement, a affirmé que le groupe SOS pa-



Louise Chouinard, porte-parole du nouveau groupe voulant acquérir le complexe St-Vincent-de-Paul.

tro, administré depuis deux ans et demi par les permanents du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, avait choisi de laisser sa place à la Société du centre Saint-Vincent, une corporation qui sera formée aussitôt que la ville de Québec aura arrêté sa décision sur le zonage de l'îlot Saint-Vincent. Cependant, Mme Chouinard refuse pour l'instant de révéler l'identité des requérants de l'incorporation de cette future société.

Elle a quand même soutenu que la société avait « tous les appuis et les feux verts » pour réaliser le projet et qu'elle avait un plan d'action pour « rassembler rapidement les capitaux nécessaires à l'achat » de la propriété et aux travaux de restauration, soit 10 ou 12 millions \$.

On a l'intention de composer avec les édifices actuels au lieu d'apporter de grandes transformations, ce qui permettrait, selon Mme Chouinard, de réaliser le projet rapidement.

Pour les besoins communautaires, le centre préserverait ce qui existe, soit le gymnase, les salles de réunions et divers locaux.

D'autre part, le centre pourrait rencontrer ses objectifs relativement à la vocation résidentielle en utilisant tout ce qui existe, soit les appartements des religieux, la cafétéria et les salles communes.

Relativement au financement, la société parle d'une campagne de financement à compter du 15 avril et de bénéficier de tous les programmes gouvernementaux établis pour réaliser son projet.

## Le délateur réclame son retour à Québec Yvan Beaupré dit que son transfert fait partie d'un plan de destruction

Dans une lettre qu'il a fait parvenir au SOLEIL, le délateur Yvan Beaupré affirme que son transfert dans le pénitencier fédéral de Port-Cartier fait partie d'un « programme de destruction » à son endroit, puisqu'aucune raison ne peut justifier son départ du Centre de détention de Québec.

LE SOLEIL

Dans une lettre manuscrite de 11 pages, Yvan Beaupré tente de démontrer que les raisons données pour justifier son départ d'une prison provinciale vers un pénitencier fédéral ne tiennent pas. Et s'il ne se plaint pas de ses nouvelles conditions de détention et des at-

teintes à son intégrité physique, écrit-il, c'est « par crainte de jeter de l'huile sur le feu ».

À la fin de février, Yvan Beaupré était transféré du Centre de détention de Québec au pénitencier de Port-Cartier : changement de lieu, mais aussi changement de statut. De prisonnier provincial qu'il était depuis 1982 (année du début de sa collaboration avec la Sûreté du Québec à titre de délateur), Beaupré redevenait prisonnier fédéral. Ce changement inquiète la famille. Sur les ondes d'une radio locale, le frère et l'amie de Beaupré ont signifié, il y a 10 jours, leur inquiétude face à ce transfert d'Yvan Beaupré. « Il va sûrement être assassiné. C'est le but ultime de la Sûreté du Québec » avait déclaré Denis Beaupré.

Au lendemain de son arrivée à Port-Cartier, Yvan Beaupré écrivait une lettre au SOLEIL, missive que nous a apportée son amie, hier.

Beaupré se demande dans cette lettre pourquoi tout à coup, il redevient prisonnier fédéral détenu dans un pénitencier à sécurité maximum, alors que les 30 délateurs québécois (il cite en exemple Michel Blass, Yves Apache Trudeau, André Bull Desbiens) sont toujours des détenus provinciaux malgré des sentences de plus de deux ans. Il s'interroge aussi sur son transfert subit alors

qu'un mois plus tôt, les autorités du Centre de détention de Québec s'apprétaient à faire les démarches nécessaires pour que le détenu Beaupré puisse de nouveau avoir droit à des absences temporaires du centre de détention.

De son côté, l'avocat de Beaupré, Me Jacques Larochelle, a déclaré hier que les procédures étaient « presque prêtes ». L'avocat demandera à la cour supérieure le retour de Beaupré à Québec et la restitution de son statut de détenu provincial. Me Larochelle estime en outre que son client devrait pouvoir reprendre le « plan de séjour » abandonné depuis juin 1989. Tous les détenus du centre de détention de Québec ont un « plan de séjour » prévoyant des absences temporaires du centre de détention et des relations avec la famille, en prévision d'une réinsertion sociale prochaine.

Yvan Beaupré a été condamné à la prison à vie en 1975 pour le meurtre de deux adolescents qu'il avait pris pour des Pacific Rebels. En 1982, il devenait délateur et collaborait avec la Sûreté du Québec. En 1984, son témoignage menait à la condamnation de quatre personnes reliées à l'assassinat de Serge Létourneau, un Pacific Rebel. En échange de ses informations, la Sûreté du Québec avait consenti certains privilèges à Beaupré, dont une demande de pardon royal qui lui été refusée par les autorités fédérales. Yvan Beaupré s'estime lésé parce que le ministère de la Justice ne respecte pas les promesses que policiers et avocats lui ont faites en retour de ses informations.

## L'égout du boulevard Valcartier : on exige l'intervention de Paradis

Le comité d'action du boulevard Valcartier, dans le district Neufchâtel, veut que le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, intervienne dans le règlement des problèmes de déversement des fosses septiques dans des sources d'eau potable de la ville de Québec.

Dans une lettre qu'il a expédiée au ministre Paradis, la semaine dernière, le président du comité, M. C.-A. Trépanier écrit que tous les résidents de ce secteur doivent avoir des fosses septiques. En cas de débordement, le contenu de ces fosses se déverse dans les ri-

vières Nelson et Saint-Charles, en empruntant les canaux le long du boulevard Valcartier.

« Nous souhaiterions une intervention de votre part auprès des autorités municipales de la ville de Québec pour améliorer l'environnement de ce secteur » ajoute M. Trépanier.

### ★★★★★ GESTION IMMOBILIÈRE P.H.D. INC.



En matière de gestion immobilière, il vaut mieux faire affaire avec des professionnels.

Gestion immobilière P.H.D. Inc. possède une expertise qui repose sur la gestion efficace et sérieuse d'immeubles bien localisés.

Entre nous, quand les immeubles sont bien traités, imaginez la satisfaction de leurs occupants.



• Societe Plaza Hamel, Québec



• Edifice Jean Durand, Sainte-Foy



• Edifice Le Maricourt, Sainte-Foy



• Edifice de la Pérade, Sainte-Foy



• Edifice Ray-Bourg, Charlesbourg



• Edifice Moreau, Sainte-Foy



• Carrefour Le Plateau, Beauport



3060, rue Maricourt Sainte-Foy (Québec)  
G1W 4W2 Tél.: (418) 656-0405

## Les campagnes de promotion ont porté fruit

# Une clientèle ontarienne différente pour nos centres de ski

Les campagnes de promotion du ski de printemps auprès de la clientèle adulte de Montréal et d'Ontario, entreprises il y a trois ans, portent enfin des fruits. Les centres de ski et hôtels de la région accueillent cette semaine une majorité d'adultes des régions de Montréal et d'Ottawa, durant la traditionnelle semaine de relâche des jeunes Ontariens.

PAR MARIE CAQUETTE  
LE SOLEIL

Au Mont Sainte-Anne où la plupart de ces skieurs se dirigent, les gens de 25 à 45 ans représentent les deux tiers de la clientèle ontarienne de quelque 6500 personnes qui arrivent depuis dimanche. Il y a deux ans, les adultes ne formaient que le tiers du groupe et l'an dernier, ils en constituaient la moitié.

« Il y a quatre ans, l'Office du tourisme, les deux principaux centres de ski et l'Association des hôteliers se sont réunis pour mettre sur pied une promotion visant une clientèle adulte », raconte Michel Couture, directeur général adjoint de l'hôtel Loews Le Concorde et membre du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec.

Tout le budget de publicité co-opérative du ministère de l'Industrie et du Commerce pour la région de Québec, soit un quart de million \$, sert à cette campagne qui utilise quatre quotidiens de Montréal et Ottawa et deux revues spécialisées dans le ski pour rejoindre cette clientèle.

Les Nord-Américains prennent de plus en plus le goût des vacances de ski comme les Européens. « Nous achetons quatre parutions dont une est combinée par un article de fond ou un éditorial sur le ski », précise-t-il.

Les grands hôtels de la région

## Hydro ne prise guère d'être si vite pointée du doigt à Gentilly

Hydro-Québec ne prise guère que sa centrale nucléaire de Gentilly ait été si rapidement pointée du doigt comme cause hypothétique de cas de malformations congénitales chez des bébés de ce territoire.

Dans un communiqué, la société d'État qualifie d'irréfléchies de telles affirmations qu'elle ne dissocie pas, par ailleurs, du conflit de travail qui traîne depuis une quinzaine de mois en vue de la signature d'une nouvelle convention collective avec une partie de ses effectifs syndiqués.

Pour l'instant, Hydro-Québec s'engage à collaborer « étroitement » à l'enquête épidémiologique amorcée par le département de santé communautaire de Trois-Rivières sur maintenant neuf cas d'anomalies congénitales recensés depuis trois ans, dont trois d'imperforation anale.

Par souci de « transparence », la société hydro-québécoise a tenu, entretemps, à rendre publiques les données touchant la radioprotection à Gentilly 2, les rejets radioactifs et la surveillance de l'environnement.

Pour ce qui est de la radioprotection, les rayonnements dus aux rejets sont limités, affirme l'entreprise, à cinq milliers par année, soit à un pour cent de la dose maximale admissible par la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada (CEA).

ne sont plus par ailleurs pris d'assaut par cette clientèle qui préfère loger au pied des pentes ou louer des chambres dans des hôtels de taille intermédiaire. Quelques hôtels, tel le Château Frontenac ou le Loews Le Concorde, ont pris les devants et refusé d'héberger la clientèle bruyante des adolescents depuis quelques années. Les

alarmes d'incendie qui se sont déclenchées à trois reprises dans la nuit de dimanche à lundi au Château ne sont pas l'oeuvre de ces adolescents, indiquait hier le directeur général adjoint, M. Jean-Jacques Chauvet.

Les autres hôtels n'en accueillent plus qu'un petit nombre, témoignait le directeur de l'hôtel Roussillon et président de l'Association des hôteliers de la région, M. Jean Langlois, en raison encore de l'addition de quelques milliers de nouvelles chambres dans le parc immobilier de la région depuis quelques années, croit-il.

Le Mont Sainte-Anne est, de plus, en concurrence avec le Vermont et Whistler en Colombie-Britannique, selon M. Langlois, ce qui peut expliquer certaines fluctuations de la clientèle.

Malgré ce recul de la clientèle adolescente d'Ontario, un porte-parole de la Sûreté du Québec indiquait qu'on a répondu à deux plaintes dimanche au Mont Sainte-Anne concernant des jeunes « effervescents ». L'affaire ne serait pas allée plus loin les deux fois, selon l'agent Camil Gagnon des relations publiques. Antérieu-

rement, l'aide de la Sûreté était régulièrement requise dans les lieux d'hébergement et les édifices publics à proximité du Mont Sainte-Anne, dit-il.

Par ailleurs, le directeur général de la station de ski du Mont Sainte-Anne, M. Claude Beaudoin, signalait que la sécurité est renforcée cette semaine et que les adolescents sont accueillis par un patrouilleur dès avant leur descente de l'autobus. De plus, des patrouilleurs sont postés à tous les endroits stratégiques de la station. Une soixantaine d'autobus amenant quelque 2500 étudiants doi-

vent se présenter tous les jours cette semaine à la station. M. Beaudoin signale aussi la présence d'un millier de jeunes Néo-Écossais en plus des étudiants des universités et collèges du Québec.

Enfin, Stoneham, l'autre station qui accueillera environ 2000 de ces skieurs au cours de la semaine, n'accueille qu'un nombre limité d'autobus chaque jour afin de ne pas déplaire à sa clientèle habituelle, selon Michelle Saint-Jean. La majorité d'entre eux logent en ville plutôt que dans les condos au pied des pentes, signale-t-elle.

# sears

## LA MODE CHIC ET BIEN PLUS



Vous ne pouvez pas vous tromper en optant pour un de ces modèles en cuir souple d'allure mode et d'une grande originalité.

Margu Schmitt  
Conseillère de mode, Mode pour femmes

# RABAIS 100\$

## BLOUSON EN CUIR POUR HOMMES OU FEMMES

# 229\$

ch.  
Coupe normale  
Sears ord. 329\$

**Blousons Boulevard Club pour hommes.**  
Modèle en cuir de vache pleine peau pour une texture lisse. Noir ou brun au choix.  
Ch.....229\$  
Modèle long. Ord. 349\$. Ch.....249\$

**Blousons pour femmes! Modèle en pourpre ou noir avec incrustation de ton roi ou noir. Ne tardez pas! Ch.....229\$**  
Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU  
SAMEDI 17 MARS 1990,  
dans la limite des stocks disponibles

MAGASINAGE EN PERSONNE



# SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA •  
LA CARTE DE CRÉDIT N° 1 DES MAGASINS A RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Québec, Place Fleur de Lys, 529-9861, Ste-Foy, Place Laurier, 658-2121, Lévis, Galeries Chagnon, 833-4711. Copyright Canada, 1990, Sears Canada Inc.

## CMA

Corporation professionnelle des comptables en management accrédités du Québec (Section de Québec)

PERFECTIONNEMENT  
T.P.S.



Monsieur Gaston Fortin, C.G.A., M. Fisc.  
de la firme Malou, Noisieux

Sujet: INCIDENCES DE LA NOUVELLE  
TAXE SUR LES PRODUITS ET  
SERVICES

Date: 13 mars 1990

Heure: 19h

Endroit: Auberge Universel Wandlyn  
2955, boulevard Laurier  
Sainte-Foy (Québec)

Coût: 20\$ par personne, membres  
25\$ par personne, non-membres  
10\$ par personne, membres étudiants

Réservation: Monsieur Roger Bédard, CMA  
Tél. (418) 661-7430

# Les représentants des locataires contestent la décision gouvernementale

## Le loyer des HLM dépendra du nombre d'individus majeurs

La décision du gouvernement du Québec de modifier le loyer dans les HLM, selon le nombre de personnes majeures habitant avec le signataire du bail, en fera augmenter le coût en flèche. Elle provoque en outre un tollé chez les représentants des locataires qui se préparent à des « actions d'envergure contre le gouvernement pour faire casser une mesure de représailles envers les assistés ».

par YVES THERRIEN  
LE SOLEIL

Dans une entrevue au SOLEIL, M. Robert Pilon, du Front d'action

populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), affirme que cette décision est inacceptable puisqu'elle pénalise les gens à faible revenu et que le droit à un logement décent est inaliénable.

« Le gouvernement vient de trouver un autre moyen d'écraser les assistés en se servant des nouveaux barèmes de l'aide sociale qui serviront de base pour déterminer le coût du loyer, lance M. Pilon, outragé. En facturant à compter du 1er juillet les autres occupants d'un logement, le loyer dépassera les 25 % actuels, ce qui amènera les enfants à quitter plus tôt le domicile familial ou à faire payer la note aux parents. »

Le décret stipule que le prix d'un loyer de HLM sera désormais fixé, non seulement en tenant compte du revenu du chef de ménage et signataire du bail, mais aussi en compilant les revenus de tous les occupants majeurs du logement.

La personne qui signe un bail pour habiter un des 56 000 HLM du Québec paie actuellement un loyer ne dépassant pas 25 % de ses revenus.

### Décret inéquitable

Selon le FRAPRU, les arguments de la SHQ pour rétablir l'équité diminueront les conditions de logement des personnes à faible revenu.

« La réforme de l'aide sociale a formé quatre classes d'assistés, explique M. Pilon. Avec les nouveaux barèmes, un assisté adulte avec un enfant à charge, et qui ne participe pas aux programmes gouvernementaux pour l'emploi, touchera 650 \$ par mois au lieu de 713 \$ ; mais son loyer sera calculé à 25 % du 713 \$. C'est carrément inacceptable. La non-disponibilité d'une personne, en plus d'entraîner une baisse de prestation, amènera une hausse du loyer. La charge ne sera plus de 25 % du revenu mais passera à 28 % et plus. »

Dans une dépêche de la Presse Canadienne, un porte-parole de la SHQ, M. André Lachapelle, indique que les deux tiers des locataires de HLM ne seront pas touchés puisque la majorité des locataires sont des personnes âgées ou des familles monoparentales avec des enfants en bas âge.

M. Lachapelle ne pouvait pas préciser, hier, le revenu additionnel que la SHQ retirera de ces changements.

Pour le FRAPRU, la SHQ élargit inéquitablement la notion d'indépendance des occupants d'un logement. Ainsi, pour chaque occupant majeur, une hausse de loyer correspondant à 25 % du revenu sera appliquée. Si la personne reçoit de l'aide sociale, ce montant sera de 100,50 \$. Si un troisième adulte ou plus habite le logement, 61,25 \$ supplémentaires seront ajoutés.

Auparavant, rappelle le FRAPRU, le signataire du bail déboursait 25 % de son revenu ; le

deuxième occupant aussi mais il devait être âgé de plus de 25 ans pour être reconnu indépendant et avoir à payer le loyer. Les enfants âgés entre 18 et 21 ans n'étaient pas touchés, mais entre 21 et 25 ans, il y avait des frais additionnels au loyer.

Le décret impose enfin des frais pour les locataires de HLM. Désormais, un montant mensuel de 5 \$ s'appliquera pour l'utilisation d'un climatiseur installé dans un logement à loyer modique. Il y aura aussi des frais pour l'utilisation d'un stationnement, soit 5 \$ si le stationnement est sans prise de courant et 10 \$ si le stationnement est muni d'une prise de courant.

## Ouverture des commerces le dimanche

### Des groupes concurrents s'allient pour réclamer un même traitement

MONTRÉAL (d'après PC) — Des supermarchés, commerces de piscine, fruiteries, quincailleries, magasins à rayons, marchés publics, les pharmacies Jean-Coutu et même la Commission jeunesse du Parti libéral réclament à l'unisson le droit pour les magasins d'ouvrir le dimanche.

Plusieurs de ces commerces sont pourtant concurrents. Hier, en conférence de presse, Steinberg, Provigo et Métro étaient assis à la même table pour demander le même droit pour tous.

« Nous sommes tous contre le régime d'exceptions et pour la liberté de choix », clamait M. Réjean Robert, des Piscines Citadelle, qui parle au nom des commerçants qui sont aussi ses concurrents : Trevi, Vogue et Piscines Unies.

« Ou bien on bouche tous les trous et on interdit le commerce le dimanche, ou bien on ouvre toutes grandes les mailles de la passoire », résumait M. Robert.

Aux yeux de la coalition, « seule l'ouverture le dimanche est pensable, gérable » et réaliste au cours des années 1990. On ne peut revenir en arrière et enlever le droit d'ouvrir aux pharmacies Jean-Coutu, fruiteries, Club Price, commerces de piscines et à tous ceux qui bénéficient déjà d'une exception à la loi, disent-ils. Il ne reste qu'une solution : permettre à ceux qui le veulent d'ouvrir. Que ceux qui veulent rester fermés restent fermés.

### Pas une obligation

M. Jacques Maltais, de Métro-Richelieu inc., insiste : ouvrir le dimanche ne serait pas une obligation, mais une possibilité. Personne ne serait contraint d'ouvrir ses portes s'il préfère garder sa qualité de vie, son jour férié.

« Ce n'est jamais le droit de faire quelque chose qui pénalise ; c'est la prohibition », tranche de son côté M. Jean-Rock Vachon, de Steinberg Inc.

La coalition en faveur de la libéralisation des heures d'affaires s'est élargie. Elle regroupe maintenant les magasins La Baie, Zeller's, les Pascal, centres Brico, Castor Bricoleur, les quatre principaux vendeurs de piscines, les trois plus grands de l'alimentation, les Club Price, les fruiteries, marchés publics, Aventure électronique, la Jeune Chambre de commerce de Montréal et même la Commission jeunesse du PLQ.

Tous répètent l'argument voulant qu'il appartient aux commerces de s'adapter au nouveau mode de vie des clients, et non l'inverse. Or, les clients d'aujourd'hui sont chefs de famille monoparentale ou célibataires qui travaillent à plein temps, aux mêmes heures que les magasins, ou des familles dont les deux conjoints travaillent.

L'unanimité est loin d'être faite, même chez ceux qui se prononcent en conférence de presse. M. Maltais, de Métro-Richelieu, avoue : « La question des

heures d'affaires divise nos marchands, je ne le cache pas ». Certains épiciers, individuellement, s'opposent à l'idée, bien que plusieurs conventions collectives prévoient déjà cette éventualité.

Ouvrir le dimanche est payant. « Si ce n'était pas payant, on fermerait », avoue d'emblée M. François-Jean Coutu, le fils du fondateur. Chez Jean-Coutu, le dimanche est la quatrième journée la plus lucrative. Curieusement, les journées les plus payantes sont les jeudis, vendredis et samedis, « alors que les autres aussi sont ouverts ».

Le gouvernement Bourassa légifèrera bientôt sur la question. La coalition semble confiante que la décision ira dans le sens qu'elle souhaite.

**VERRES DE CONTACT**

**CLINIQUE D'OPHTHALMOLOGIE RICHARD**

Gaëtan Richard, md  
FRCS(C)

1045, chemin Ste-Foy  
QUÉBEC  
Face Hôpital St-Sacrement

683-4450

**salon Informatique/Affaires de Québec**

**Les 14, 15 et 16 mars**  
Centre des Congrès de Québec

- Plus de 100 exposants
- Plus de 25 conférences gratuites aux visiteurs du salon
- En primeur, le Centre de Solutions IBM

Si vous êtes à la recherche de solutions d'affaires, d'un système informatique, d'équipement de bureau, venez discuter avec les experts du salon, toutes vos questions y trouveront réponses.

**Le salon est réservé aux professionnels et gens d'affaires agés de 18 ans et plus.** Information : (418) 529-0234

**L'événement informatique de l'année**

**Heures du salon**

Mercredi 14 de 11h00 à 20h00  
Jeudi 15 de 11h00 à 20h00  
Vendredi 16 de 11h00 à 18h00

**Inscription 6\$**



**Choisir l'expérience et la qualité, c'est choisir L'INSTITUT D'INFORMATIQUE de Québec inc.**

**L'expérience**  
L'Institut d'informatique de Québec oeuvre dans le domaine de l'enseignement de l'informatique depuis 25 ans. Ayant accumulé une grande expérience en informatique, l'Institut permet à toute personne, jeune ou adulte, d'acquérir une formation adéquate répondant aux exigences du marché du travail.

**La qualité**  
L'Institut d'informatique de Québec offre sans contredit des cours de haut niveau donnés par des professeurs qualifiés assurant à tous un encadrement adéquat et stimulant. L'étudiante et l'étudiant sont ainsi mieux préparés à faire face aux diverses réalités du marché du travail.

**Pour une formation reconnue**  
N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un de nos conseillers. Il pourra vous informer des carrières ouvertes par nos programmes d'informatique et de bureautique.

**Partez vers de nouveaux sommets en vous renseignant ou en vous inscrivant dès maintenant à :**

**INSTITUT D'INFORMATIQUE de Québec Inc.**  
(418) 687-5801  
335, Chemin Sainte-Foy, Québec, G1S 2J1

**Pneus d'hiver usagés de bonne qualité**

|       |        |
|-------|--------|
| 13 po | 25\$   |
| 14 po | 2/55\$ |
| 15 po | 2/65\$ |

**PNEUS 4+** 225 3e Avenue Québec 529-5153

**GRAND & TOY** division **TJ Moore**

OFFICE PRODUCTS - PRODUITS DE BUREAU

**SPÉCIAUX DE DÉMÉNAGEMENT!**

**RABAIS 5 \$**

**19<sup>99</sup>**

**FILTRE À EAU DOMESTIQUE BRITA**

Le plus vendu en Europe! Élimine 90% des produits chimiques et des éléments minéraux indésirables de l'eau potable du robinet, y compris le cuivre et le plomb. G51-35507 Courant 24,99 NET.

**OFFRE SPÉCIALE!**

**4<sup>99</sup>**

**AGRAFEUSE LASER**

Modèle de table se chargeant facilement d'une bande entière d'agrafes; poussoir automatiquement tiré en arrière. Noir. 71006

**PAYEZ-EMPORTEZ SEUL.**

**99<sup>95</sup>**

**CHAISE DACTYLO DE BON SUPPORT**

Règlage pneumatique à gaz de la hauteur du siège. Dossier réglable. Offerte en -9 brun ou -23 lie-de-vin. W56-5640

**Notre nouveau local sera situé à l'ancien bureau de poste, près de Pascal**

**PLACE FLEUR DE LYS 529-0156**

**ROTEL hi-fi**

**CHOISISSEZ LES gagnants**

**RA 810A** AMPLIFICATEUR INTÉGRÉ STÉRÉO 319 \$

**RA 820A** AMPLIFICATEUR INTÉGRÉ STÉRÉO 429 \$

**RA820BX3** AMPLIFICATEUR INTÉGRÉ STÉRÉO AUDIOPHILE 549 \$

**RC/RB850** PRÉAMPLIFICATEUR STÉRÉO ET AMPLIFICATEUR DE PUISSANCE STÉRÉO 1048 \$

**BEST BUY**

**WAF CHOICE**

**MAGAZINE**

**la haute fidélité**

**rotac**

**électronique inc.**

2673, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy

Fermé le lundi

6 salles d'écoute

Service spécialisé en audio et vidéo de toutes marques

**Magasin 653-7768**  
Service 653-4972

Ces appareils de grande qualité appartiennent à la sélection souvent primée des produits haute-fidélité Rotel, qui répondent aux critères les plus exigeants de rendement technique et de plaisir d'écoute. Tous ces appareils sont élaborés selon la philosophie de Rotel Angleterre : la conception équilibrée. Celle-ci assure qu'à partir de toutes les ressources disponibles, chaque produit a été optimisé jusque dans le moindre détail. Des prix internationaux ont été accordés aux récepteurs, préamplificateurs, lecteurs de CD, synthétiseurs et platines tourne-disques de Rotel. Si vous désirez savoir pourquoi Rotel a récolté tant de prix décernés par le prestigieux magazine «What Hi-Fi?» (meilleure platine, meilleur synthétiseur, ainsi que meilleure chaîne haute-fidélité d'un même fabricant), rendez visite à ROTAC. Ces produits sont à votre entière disposition pour une écoute comparative dans nos studios. Bienvenue!

Le design britannique à son meilleur

## Selon une étude confidentielle de la Banque de Montréal Le nationalisme ne nuira pas à l'économie du Québec

MONTREAL (PC) — L'économie du Québec devrait continuer de se bien porter, quel que soit l'avenir politique du Québec, révèle une étude confidentielle de la Banque de Montréal dont Radio-Canada a obtenu copie.

« L'élan économique du Québec devrait se poursuivre quel que soit son avenir politique. Le dollar, le nationalisme et le fait français sont des facteurs permanents dans l'économie et la politique au Québec », souligne l'auteur de cette étude, Mme Patricia Close, analyste de la Banque de Montréal à Toronto et ex-sous ministre adjoint aux Finances, à Ottawa.

Selon la société d'État, cette étude de huit pages est datée du 13 octobre 1989.

Mme Close note que le nationalisme québécois n'est plus le fait d'un mouvement radical de libération comme durant les années 1970, mais plutôt celui d'une nouvelle classe d'hommes d'affaires francophones.

Ces entrepreneurs peuvent s'appuyer sur des leviers comme la Caisse de dépôts et de placement, la Bourse, où les Québécois investissent de plus en plus, et la déréglementation des services financiers où le Québec fait figure de leader, pour asseoir la santé économique du Québec.

Le nationalisme québécois est maintenant bien ancré dans les milieux d'affaires, souligne-t-elle et le Québec deviendra de plus en plus indépendant soit comme société distincte, soit par le biais d'un référendum.

Selon l'auteur de cette étude, ce n'est pas le fait que le Québec restera dans la Confédération ou en sortira qui est l'enjeu critique pour les investisseurs.

« Il est peu probable que les Québécois voteront en faveur de la création d'un État séparé si cela doit mettre en danger leur niveau de vie, ou que les gens d'affaires nationalistes mèneront le Québec hors de la Confédération si cela doit affecter négativement l'économie québécoise », écrit Mme Close.

Si la séparation légale devait survenir, estime-t-elle, elle se fera probablement sans histoire, comme ce fut le cas de la séparation de la Norvège de la Suède en 1903 et pourrait être tout simplement le reflet de la montée des régionalismes économiques et politiques.

Elle n'écarte pas par ailleurs la

possibilité, très vraisemblable, qu'Ottawa puisse faire des pressions sur Washington si jamais un Québec séparé voulait profiter des avantages du traité de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Toutefois, précise-t-elle, Ottawa

pourrait se retrouver dans une position où il ne sera pas en mesure de réclamer des sanctions contre le Québec si l'évolution vers l'indépendance se fait graduellement et si l'indifférence à l'endroit de la séparation du Québec continue de croître dans le reste du Canada.

Les représentants de la Banque de Montréal, à Toronto, se sont refusés à tout commentaire, se contentant de dire qu'il s'agissait d'une étude interne et non d'un document public.

Une étude de la firme de cour-

tage Merrill Lynch rendue publique la semaine dernière par la Presse Canadienne concluait également qu'une éventuelle séparation du Québec ne devrait pas avoir d'effets désastreux sur l'économie de la province et ne devrait pas décourager les Américains d'y investir.

## Pour le président de l'Alliance des professeurs de Montréal L'école victime de la « régression tranquille »

MONTREAL (PC) — Après vingt-cinq ans de « révolution tranquille », l'école est entrée dans la phase « moins glorieuse de la régression tranquille », a soutenu, hier matin, le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Denis Grenon, alors qu'il inaugurerait le huitième colloque de l'alliance qui, cette année, a pour thème « Faire l'école ensemble ».

L'école, a-t-il expliqué, est en butte à « une régression honteuse d'elle-même puisqu'elle cache ses buts sous les mots à la mode empruntés aux discours de l'entreprise : humanisation, excellence, efficacité ou rendement ».

« Ainsi utilisés, les mots se vident de leur sens et cette humanisation oublie l'humain, affirme M. Grenon. Chaque élève devient

une série d'habiletés qu'il faut mesurer et comparer entre elles de la même façon que pour un charcutier, un saucisson n'est utile que lorsqu'il est coupé en tranches. »

Le président du regroupement de professeurs a comparé l'école actuelle à « une petite société contrôlée de l'extérieur, une sorte d'assemblée de robots où les uns sont supposés déverser des connaissances dans la tête des autres,

connaissances déterminées par les autorités de tout niveau, c'est-à-dire, en fait, on ne sait qui. Notre système d'éducation est dirigé par des anonymes nichés dans des structures lourdes et complexes qui imposent des programmes et un rythme ».

En outre, le président de l'Alliance des professeurs de Montréal ne paraît pas apprécier la comparaison rituelle et publique des résultats aux examens du ministère de l'Éducation. « On ne se demande pas si les enfants du

Québec se sont développés ; on se demande lesquels ont obtenu les meilleurs résultats et lesquels sont cancrés, peu importent les conditions. Cette course à la réussite enregistrée, a-t-il lancé, a quelque chose d'aussi douteux que certains records olympiques. »

La « récréation » de l'école, a plaidé M. Grenon, ne doit pas venir d'en haut « inspirée par des modèles à la mode inventée on ne sait où par des personnes qui seraient incapables de les appliquer ».

## Le CNRC limite ses activités

OTTAWA (PC) — Le Conseil national de la recherche se propose de limiter ses travaux en recherche fondamentale au cours des prochaines années, tout en réduisant son personnel permanent et en confiant certains de ses centres de travail au secteur privé, affirme une lettre portant la signature du président du CNRC, M. Pierre Perron.

« Le CNRC prévoit restreindre son rôle dans la recherche fondamentale », dit la lettre qui a déclenché un vif débat, lundi aux Communes.

Le programme qui s'étendra sur les cinq prochaines années suggérera une prise de position claire ainsi qu'une stratégie en vue de se débarrasser de certaines tâches et de leur privatisation, dit encore la lettre datée du 5 janvier et adressée à Mme Geraldine Ken-

ney-Wallace, présidente du Conseil des sciences du Canada.

Une fuite a permis aux députés de l'opposition et à des journalistes d'obtenir une copie de la lettre.

Le ministre d'État aux Sciences William Winegard a précisé aux Communes qu'Ottawa ne se proposait pas de privatiser le conseil de la recherche « mais il y a plusieurs travaux que le CNRC effectue et qui pourraient être accomplis tout aussi bien à l'extérieur du CNR ».



## PETIT EFFORT, GROSSES ÉCONOMIES.

Si vous êtes de ceux qui pensent que c'est en faisant soi-même des petits travaux sur sa maison qu'on économise, vous n'avez pas tort.

Mais vous êtes-vous jamais arrêté à penser que les vraies économies, les économies de milliers de dollars, ça commence avec votre hypothèque?

À la Banque Royale, nous pouvons vous aider à économiser gros sur votre hypothèque en vous faisant bénéficier de nos multiples options:

- paiements hebdomadaires
- remboursements anticipés
- plan de protection contre la hausse des taux
- termes variant de 6 mois à 5 ans

- remboursement du capital (10% par année)
- et autres...

Laissez nos conseillers hypothécaires vous aider à faire un choix avisé. Ils peuvent même se déplacer chez vous pour mieux évaluer vos besoins. Ne laissez plus les grosses économies vous filer entre les doigts; appelez-nous. Montréal: 987-8000 Extérieur de Montréal (sans frais): 1-800-363-3967

Pour les prochains trois mois, vous pouvez transférer votre hypothèque actuelle à la Banque Royale tout à fait gratuitement. Économiser gros sur son hypothèque, c'est possible à la Banque Royale.



**BANQUE ROYALE**

Les prêts hypothécaires les mieux pensés au pays.

| loto-québec  |  | Résultats          |    |    |    |    |
|--|--|--------------------|----|----|----|----|
| Banco  |  | Tirage du 90/03/12 |    |    |    |    |
|  |  | 1                  | 2  | 3  | 5  | 11 |
|  |  | 15                 | 24 | 25 | 27 | 29 |
| Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirage |  | 30                 | 31 | 39 | 40 | 51 |
| PROCHAIN TIRAGE: 90/03/14                          |  | 54                 | 61 | 63 | 68 | 70 |

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**MONTREAL**

**NOS CLIENTS VOUS PARLENT...**

L'Hôtel Arcade, ce n'est pas un hôtel comme les autres. C'est vraiment un nouveau mode d'hébergement très agréable et très fonctionnel. On sent que tout a été pensé pour maximiser le confort et pour répondre aux attentes des gens d'affaires. On y retrouve les services dont j'ai besoin: stationnement, télécopieur, salle de réunion, salle à manger abordable et bar. Le tout, au centre-ville, près du quartier des affaires et de mes clients. C'est un pied-à-terre idéal! Je n'ai pas l'impression de payer pour du superflu mais uniquement pour ce que je veux: le confort en plein cœur de Montréal. À ce prix, ça me fait plaisir de monter mes valises.

Jean Bernier  
Représentant

**HÔTEL**

**ARCADÉ**

Le Centre Ville Compris

Réservation: (514) 874-0906 ou 1-800-363-6535  
50, boul. René-Lévesque ouest, Montréal H2Z 1A2  
Fax: (514) 874-0907 Téléc: 055-60777

56\$  
tarif corporatif  
en occupation simple

## Congrès à la direction du PLC Des libéraux crient à la manipulation

VANCOUVER (d'après PC) — L'exécutif de l'association libérale d'un comté de Colombie-Britannique a remis sa démission en dénonçant ce qu'il qualifie de manipulation du mécanisme d'élection des délégués au congrès à la direction du PLC à Calgary, en juin prochain.

Selon l'ex-président de l'association de Cariboo-Chilcotin, M. Darwin Netzel, les manoeuvres de l'exécutif provincial du parti pour modifier la date prévue pour la tenue de l'assemblée d'élection des délégués ont semé la pagaille au sein de l'organisation locale, au point que tous les libéraux actifs dans la circonscription boycottent maintenant tout le processus.

M. Netzel, un pro-Chrétien, affirme que lui-même, le vice-président et le trésorier de l'association de comté ont démissionné. Environ 60 nouveaux membres

sikhs ont été recrutés par l'organisation Paul Martin à la fin février, juste à temps pour se qualifier comme délégués. Mais quand l'exécutif a avancé du 1er avril au 17 mars la date de l'assemblée pour le choix des délégués, ces nouveaux adhérents n'étaient plus qualifiés. Le camp Martin a fait appel et l'exécutif provincial lui a donné raison. M. Netzel crie à la tricherie.

« La plupart du temps, nous pourrions tenir nos réunions dans une cabine téléphonique. Maintenant il en surgit de partout », lance-t-il en parlant des nouveaux libéraux.

## Le clan de Sheila Copps promet des surprises

MONTREAL (d'après PC) — Dans le clan de la candidate au leadership du Parti libéral Sheila Copps, on clame haut et fort que les trois délégués élus dimanche dans le comté de Saint-Hyacinthe—Bagot ne sont que les trois premiers d'une série.

M. Serge Ménard, vice-président de la campagne Copps pour le Québec, promet des surprises pour la région de Québec et de l'Est du Québec.

Dans ces régions, il n'y aura « pas beaucoup de 'deal' » avec le clan de Paul Martin, affirme-t-il, « parce que Copps semble être en très bonne position ».

Pour qu'il y ait alliance, il faut que les deux y trouvent intérêt. « Quand (Paul) Martin est en avance, il n'y a pas de 'deal' non plus ». C'est pourquoi ces alliances ne prendront forme que comté par comté. « Pas de 'deal' au provincial, ni au national », insiste M. Ménard.

Dimanche prochain dans Char-

lesbourg — le royaume du ministre et organisateur des libéraux provinciaux Marc-Yvan Côté, qui appuie officiellement Mme Copps — le clan Copps vise rien de moins que la totalité des délégués. « Douze délégués, pas d'hésitation », prévoit M. Ménard. Ce serait une première au Québec pour Mme Copps.

Au tableau cumulatif pour tout le Québec, hier matin, Jean Chrétien menait avec 109 délégués en sa faveur. Paul Martin en affichait 88 et Sheila Copps 3. Le rythme des assemblées va s'accroissant cette semaine, surtout dans les cégeps et universités. Dans ces derniers cas, ce n'est pas 12 mais 4 délégués qui sont accrédités en vue du congrès au leadership.

## Les donations des compagnies minent le jeu électoral

OTTAWA — « Il faudrait jouer à l'autruche ou nier l'évidence pour soutenir que les donations des compagnies aux partis politiques ne sont pas faites dans un but intéressé. En tout cas, le simple citoyen lui n'a pas de doute qu'une banque qui donne 50 000 \$ à un parti attend quelque chose en retour. Pourtant quand ce dernier contribue, il n'attend pas d'autre retour que d'être écouté. »

par PIERRE-PAUL NOREAU  
LE SOLEIL

Le héros du financement populaire, le député conservateur François Gérin, n'a pas raté hier l'occasion de mousser, peut-être pour une dernière fois, l'idée d'interdire aux partis politiques fédéraux de recevoir des contributions financières des compagnies, des syndicats et des associations, comme c'est présentement le cas au Québec.

Profitant de la première journée des audiences publiques de la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis, le député de Mégantic-Compton-Stanstead y est allé d'une charge passionnée. Il a dénoncé une nouvelle fois le caractère immoral de l'intervention financière des compagnies qui faussent par leur argent le jeu démocratique.

Il a par ailleurs apporté un élément nouveau à son plaidoyer pour répondre au président de la Commission, Pierre Lortie, qui indiquait il y a quelques jours lors d'une rencontre avec la presse, que la loi québécoise pourrait être jugée inconstitutionnelle en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

Les avis juridiques que nous avons obtenus sur la question du financement au Québec nous laissent des interrogations sérieuses», expliquait alors l'ex-président de Provigo et de la Bourse de Montréal.

De l'avis du député Gérin cependant, en simplifiant au maximum les règles de formation des partis politiques, il devient alors possible de répondre aux exigences des droits d'association

et de la liberté d'expression, en laissant les représentants des compagnies se regrouper en formation politique lorsqu'ils tiennent à intervenir directement dans le processus électoral.

De toute façon, à la base de la démocratie, a-t-il conclu, ce sont les citoyens qui doivent élire leurs représentants, sans que l'argent des personnes morales ne viennent miner le processus.

**Désastre à l'horizon**  
Les compagnies ont par ailleurs été visées par un autre intervenant très intéressé aux travaux de la Commission Lortie, soit l'ex-directeur général des élections, Jean-Marc Hamel.

À la retraite depuis quelques semaines, M. Hamel s'est d'abord plaint que la loi électorale canadienne qui était jadis un modèle par ses mesures avant-gardistes, s'était dangereusement détériorée, blâmant par ces propos l'inaction du gouvernement conservateur pourtant régulièrement saisi de l'urgence et de la nécessité de modifications.

« Nous courons au désastre » a indiqué M. Hamel si des amendements à la loi ne sont pas apportés avant les prochaines élections générales. Selon lui, le mandat de la Commission est peut-être trop large pour pouvoir faire des recommandations à temps pour le prochain scrutin. Il suggère en conséquence aux commissaires de déposer un rapport préliminaire pour permettre aux partis de parler au plus pressé.

L'un des éléments devant être éclairci est justement l'intrusion des tiers partis dans la publicité électorale selon l'ex-directeur. Par exemple, la publicité faite par les tenants et oppo-

sants au libre-échange n'était pas régie par la loi en 1988, ayant pourtant certainement eu une influence sur les intentions de vote. Si l'approche de régler les dépenses des formations politiques est maintenue, Jean-Marc Hamel suggère en conséquence de régir également la publicité des tiers lors des élections.

Il lui tarde également de voir éclaircie la notion de dépenses électorales qui lui avait valu tant de tracas dans le dossier du ministre Marcel Masse, tout comme il propose de décriminaliser les infractions à ce chapitre, écartant la police de ce type d'enquête pour plutôt les confier à des fonctionnaires spécialisés du Bureau des élections.

**Clé en main**  
Mise sur pied par le gouvernement Mulroney, la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis amorçait donc hier des audiences qui se poursuivront jusqu'en juin.

Le président Lortie tient à ce que son mandat soit terminé d'ici 18 mois, soit à temps pour que le Parlement fédéral puisse agir avant les prochaines élections générales prévues pour 1992.

Il ne veut tellement pas que son futur rapport ne serve qu'à alourdir les rayons de bibliothèque qu'il a prévu intégrer un projet de législation au document final. Issu du secteur privé, M. Lortie veut en fait livrer un projet « clé en main », c'est-à-dire que le fruit du travail des commissaires pourra être directement étudié aux Communes par les députés sans avoir à être retravaillé par les juristes du gouvernement.

Quelque 300 mémoires sont attendus d'ici là, touchant des aspects très divers de la loi électorale. Sans présumer des conclusions de son équipe, M. Lortie a par exemple déjà évoqué la possibilité de tenir les élections générales le dimanche plutôt que le lundi.

## Assurance-chômage Ottawa s'en prend au Sénat

OTTAWA (d'après PC) — Le gouvernement Mulroney a poursuivi hier son ping-pong législatif avec le Sénat, rejetant la série d'amendements que les sénateurs libéraux proposaient d'apporter au controversé projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage.

Dans une attaque à l'emporte-pièce contre le Sénat à majorité libérale, le leader du gouvernement en Chambre Harvie Andre a dénoncé aux Communes le « pédantisme » de cette « vieille garde Trudeau », passant autant de temps à critiquer la légitimité de l'obstruction sénatoriale qu'à défendre le bien-fondé des modifications que son gouvernement veut apporter au régime d'assurance-chômage.

Pendant ce temps, une vaste coalition syndicale canadienne et québécoise, représentant trois millions de travailleurs, lançait à Ottawa un blitz d'opposition au projet C-21, invitant le Sénat à couler la législation — à moins que le gouvernement ne se décide à le faire lui-même.

M. Andre rejette les amendements suggérés par le Sénat parce qu'ils « portent atteinte aux principes fondamentaux du projet de loi ». Il ajoute que ces amendements, dont il évalue le coût à 1,7 milliards \$, violent « le pouvoir exclusif que détiennent les Communes en matière budgétaire ».

Après en avoir fait l'étude en comité pendant plus de deux mois, le Sénat renvoyait il y a deux semaines aux Communes le projet C-21, accompagné d'une dizaine d'amendements.

Les amendements sénatoriaux renversent avant tout la décision du gouvernement de se retirer du financement du Fonds d'assurance-chômage, auquel Ottawa faisait traditionnellement une contribution de plus de deux milliards \$.

# PERSONNE NE BAT VOTRE CONCESSIONNAIRE JEEP ET EAGLE

Eagle Summit 1990

**1 000\$** de remise garantie\*  
ou offre de crédit spécial du fabricant\*\*



- Performance sportive • 4 portes et 5 places • Technologie japonaise éprouvée • Moteur 4 cylindres de 1,6 L à 16 soupapes et double arbre à cames en tête en option • Crédit spécial\*\* offert à la place de la remise garantie • C'est tout ce que vous avez besoin de savoir en japonais.

Eagle Vista 1990

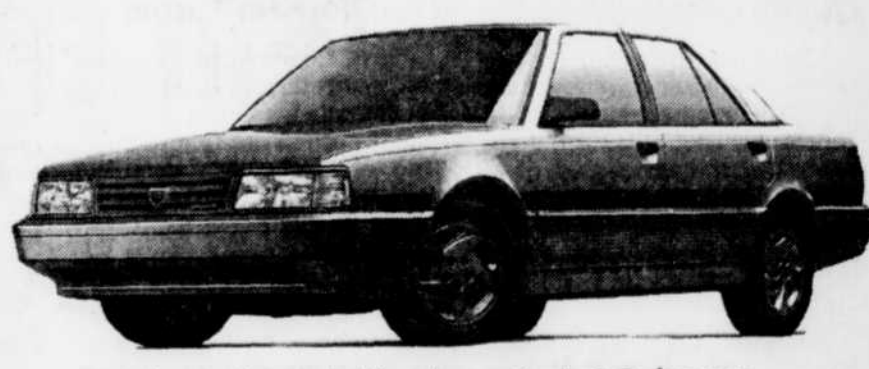
**500\$** de remise



- Technologie japonaise éprouvée • Excellente consommation d'essence • Choix de modèles 2 portes et 4 portes • Bel aménagement intérieur avec caractéristiques standard • 1 000\$ de remise ou offre de crédit spécial du fabricant\*\* sur les Vista 89, 3 portes et 4 portes • C'est tout ce que vous avez besoin de savoir en japonais.

Eagle Premier 1990

**1 000\$** de remise  
ou offre de crédit spécial du fabricant\*\*



- Le plus grand espace intérieur de sa catégorie • Performance et lignes européennes • Moteur V6 de 3 l et transmission automatique 4 vitesses en équipement standard • Garantie 7/115\* • 2 000\$ de remise ou offre de crédit spécial du fabricant\*\* sur les modèles 89

\* LA REMISE GARANTIE. Cette offre vous garantit que si la remise sur ce véhicule 90 augmente pendant l'année de fabrication 1990, Chrysler Canada vous enverra un chèque couvrant la différence. L'offre se termine le 30 septembre 90. La remise garantie n'est pas offerte aux clients qui choisissent le crédit spécial. \*\* Les acheteurs au détail admissibles qui choisissent l'offre de crédit spécial du fabricant n'ont pas droit aux remises du fabricant. Ces offres s'appliquent aux véhicules achetés à long terme et aux achats au détail de véhicules admissibles seulement. Ces offres arrivent et remplacent tous les autres programmes annoncés précédemment. Ce programme est offert pour les véhicules achetés et dont l'acheteur a pris livraison à partir du stock du concessionnaire entre le 1er février 1990 et la date du Chrysler media fin au programme. L'acheteur doit payer les frais de transport, d'immatriculation, les taxes et les autres frais tels que l'assurance et l'enregistrement. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Les remises du fabricant peuvent être appliquées au prix d'achat des véhicules.

3/60

Garantie 3/60 pare-chocs à pare-chocs. Voir votre concessionnaire pour les détails.



PERSONNE.



Garantie 7/115. Voir votre concessionnaire pour les détails.

GARANTIE 7/115

Canadienne Jeep/Eagle Inc.  
Québec 522-5205

Maisonnette Automobiles  
Québec 529-8135

Autos A. Gosselin Inc.  
St-Nicholas 831-2050

Auto Laurier Inc.  
Ste-Foy 681-4631

Automobiles Jean-Marc Bédard Inc.  
St-David, Lévis 833-3267

Garage Noël Lessard Inc.  
St-Georges de Beauce 228-6671



Jeep

Eagle

# ÉDITORIAL

# LE SOLEIL

Président du conseil d'administration  
PIERRE DES MARAIS II

Éditeur adjoint et rédacteur en chef par intérim  
et directeur de l'édition  
J.-JACQUES SAMSON

Vice président et trésorier  
CHARLES A. POULIN

Président et Éditeur  
ROBERT NORMAND

Directeur de l'information  
DENIS ANGERS

## Bourassa au purgatoire

**R**obert Bourassa passera les trois prochains mois au purgatoire. L'Assemblée nationale reprend aujourd'hui ses travaux dans une atmosphère de veillée funèbre pour les défenseurs de l'entente du lac Meech, coincés entre le rejet des demandes fondamentales du Québec par le Canada anglais et une érosion lente mais certaine des appréhensions provoquées par une éventuelle souveraineté du Québec.

La voie centriste a parfois du bon, si le parti qui occupe ce champ manoeuvre avec souplesse et répond aux aspirations de la majorité. Il devient facile alors pour un chef de gouvernement de rejeter tous ses adversaires comme des extrémistes des deux camps.

Mais la vie politique et partisane réserve parfois des surprises. M. Bourassa croyait bien tenir un compromis acceptable sur la question constitutionnelle. Ses collègues premiers ministres auraient-ils exigé la ratification de l'entente dans les six ou 12 mois après sa signature, en juin 1987, que le débat serait en ce moment clos.

Fixer l'échéance à trois longues années signifiait l'arrêt de mort de cet accord. L'urgence de l'époque a cédé la place à d'autres priorités, le souffle n'y est plus. Battu sur le terrain de la modération constitutionnelle, le premier ministre québécois affronte maintenant deux adversaires voraces.

Le Parti québécois se réjouit de la hausse de popularité de l'hypothèse souverainiste, même si ce courant nouveau ne lui apporte encore aucun vote supplémentaire. Le clan nationaliste s'alimente plutôt aux mamelles du mécontentement d'une frange libérale pour qui le Québec passe avant le Canada.

Pendant trois mois, Jacques Parizeau et ses collègues pousseront M. Bourassa dans les cordages. Les finasseries superstructurelles du premier ministre et ses solutions à l'europpéenne naviguent dans le plus pur éthérisme: dans le contexte actuel, aucun Européen n'a la moindre idée de ce qui attend le vieux continent, lorsque le casse-tête de la démocratisation se retrouvera bien en place.

Que répondra M. Bourassa si par hasard le Parti québécois invite l'Assemblée nationale à appuyer l'indépendance de la Lituanie? Comme tout honnête démocrate, il ne peut que se réjouir de ce rejet de l'impérialisme russe. Mais il lui faudra expliquer sans trébucher que le cas québécois (dont la législation linguistique a servi de modèle aux républiques baltes) n'a rien à voir avec celui de ces nations. Sans doute avouera-t-il que Pierre Trudeau et Joseph Staline n'ont aucune parenté politique.

À l'autre extrême, M. Bourassa affrontera l'Equality Party, qui exige la présence du drapeau canadien à l'Assemblée nationale, à côté de la bannière fleurdelisée. Délicate situation, propice à la démagogie facile. Les plus ardents fédéralistes, parmi la députation libérale, ne considèrent même pas que la question puisse se discuter, tellement la présence de l'emblème fédéral leur paraît évidente.

Mais ce débat appelle à une symbolique délicate dans le contexte actuel. M. Bourassa a été élu par des Québécois pour défendre les intérêts des Québécois. Qu'il l'oublie, ou qu'il soit perçu comme l'ayant oublié, et son pouvoir s'effritera. Il a jusqu'à ce jour si bien manié ses cartes qu'une aile de son propre parti penche vers l'indépendantisme, appuyant ainsi l'objectif premier — et unique — du chef, battre le PQ.

Ideologiquement retors, Robert Bourassa s'accroche à la vie. Tout se passe comme s'il avait déjà oublié le lac Meech et la Constitution. Il se prépare à suivre les Québécois partout où ils voudront bien aller, en sachant fort bien que l'histoire les montre peu friands des solutions radicales.

RAYMOND GIROUX

## PATINAGE ARTISTIQUE DU LAC M.



## Des syndiqués tentés par la barbarie



par Laurent LAPLANTE, collaboration spéciale

**C**omme emportés par une fièvre maligne, certains syndiqués en arrivent périodiquement à substituer la force et la violence à la négociation. Les exemples les plus récents ne remontent qu'à quelques jours. Dans un cas, ce sont les bureaux d'Hydro-Québec qui subissent le vandalisme de syndiqués pressés; dans un autre, c'est à la CTCUQ qu'une centaine d'individus infligent des dégâts de plusieurs dizaines de milliers de dollars.

Incidents isolés? Peut-être, mais pas assez isolés encore. Rappelons, pour triste mémoire, à quel vandalisme ont donné lieu, il y a peu d'années, les tensions entre la direction de l'université Laval et certains de ses syndiqués. Rappelons aussi que Bell Canada, dans le secteur privé, a subi récemment des centaines de bris qui révélaient chez les vandales d'assez étonnantes connaissances techniques...

Que d'autres allongent cette liste s'ils le jugent nécessaire. Quant à moi, je retiens ceci: sans conclure du comportement de quelques-uns à une violence syndicale généralisée, il y a trop de débordements inquiétants pour qu'on puisse les ignorer.

J'entends déjà la réplique. « La partie patronale ne veut pas négocier et nous n'avons pas d'autre choix ». « Il faut que ça fasse mal quelque part, parce qu'ils ne comprennent que ce langage-là. « Le syndicat n'a rien à voir avec ces gestes-là. C'est une manifestation spontanée d'impatience individuelle... » Je connais ces ritournelles, mais elles ont depuis longtemps cessé de me convaincre ou de me séduire.

« Faites quand même, me dira-t-on, la part des choses ». Je veux bien. Je prends donc en compte l'inraisemblable entêtement de certains patrons. Je retiens également que le pouvoir d'achat des salariés n'est pas exactement à la hausse depuis quelque temps. Et je sais d'expérience que beaucoup de gestionnaires excellent à faire payer par la main-d'œuvre la plupart de leurs propres erreurs d'orientation. Cela dit, je maintiens

qu'aucun saccage n'a de légitimité et que le vandalisme est un raccourci barbare. Je le maintiens même s'il est vrai que certaines administrations, privées comme publiques, méprisent encore ce qu'elles appellent leurs « ressources humaines », en vertu d'un vocabulaire qui met sur le même pied l'intrant humain, le combustible, le capital, le transport... Saccager, détruire, intimider, tout cet arsenal devrait répugner à tous ceux et à toutes celles qui prétendent plaider pour l'équité, la justice, la dignité. On ne répand tout de même pas le respect des droits fondamentaux en se conduisant comme des carcajous.

Geste spontané de quelques-uns? C'est ce qu'on voudrait encore et toujours nous faire croire. J'avoue mon scepticisme. De deux choses l'une, en effet. Ou bien les leaders syndicaux ne savent rien d'avance et on peut alors s'interroger sur leur aptitude à coller au milieu de travail, ou bien, au contraire, ils savent quel vandalisme se prépare et on doit alors les interroger sur leurs responsabilités professionnelles.

Dans le premier cas, leur ignorance les juge; dans l'autre

hypothèse, c'est leur connaissance préalable des projets qui les condamne. Ni dans un cas ni dans l'autre, les dirigeants syndicaux ne devraient échapper aux questions de la société.

J'ajoute, à l'intention de ceux qui légitiment la violence, que c'est souvent aux plus démunis que le vandalisme finit par coûter le plus. L'exemple de la CTCUQ sera, à cet égard, éloquent. Il faudra, en effet, remplacer ce qui a été détruit. D'où, inévitablement, réduction des fonds affectés à d'autres fins.

Pour remettre en état le gagne-pain des conducteurs d'autobus, on diminuera l'investissement dans les HLM, dans les loisirs, dans l'assainissement des zones défavorisées. Il faut, par conséquent, s'être doté d'une conscience étrangement élastique pour présenter comme un sain comportement social ce qui est un détournement des fonds destinés à plus pauvre que soi.

Il fut un temps, pas très lointain d'ailleurs, où l'on prétendait que l'idéal révolutionnaire excusait l'existence du goulag. Certains, tout près de nous, raisonnent encore comme si la détermination syndicale légitimait toutes les agressions.

### Votre Opinion

#### Quelle tristesse!

C'était déjà triste pour 41 % de Québécois au soir du référendum de voir le sourire triomphant du général en chef et de son adjoint. C'était encore plus triste pour plus de Québécois de voir le sourire sardonique des mêmes au matin de l'entente concernant le rapatriement de la Constitution.

Fiers de leurs deux victoires, les généraux avaient tous deux décidé, à l'image de Caton, de « rentrer dans leurs terres ». C'était un bon débarras.

Quelle tristesse de les voir soudain revenir défendre leur utopie de bilinguisme et d'une place dans ce pays! Quelle tristesse de voir l'adjoint Chrétien recruter au Québec tant de délégués pour le congrès à la direction du Parti libéral!

Faut-il être masochiste pour favoriser la candidature du « p'tit gars de Shawinigan ». Au fait, serait-il possible d'avoir des adultes à la tête de ce pays qui a tant humilié le Québec?

Quelle tristesse! Pourquoi ces deux anciens généraux ne restent-ils pas tranquilles dans leur retraite, laissant à de plus jeunes le soin de réparer leur gâchis?

Georges Labrecque  
Québec

#### Trou noir Du Vallon

Pierre Champagne n'exagère pas au sujet du tunnel qui permet à l'autoroute Du Vallon de passer sous le chemin des Quatre-Bourgeois et le chemin Sainte-Foy: c'est un trou noir très dangereux.

J'en ai fait l'expérience. S'il vous arrive de passer à cet endroit en vous dirigeant vers Sainte-Foy, vous ne souhaitez qu'une chose, c'est qu'il n'y ait pas de voiture en panne devant vous dans le tunnel car ce serait la catastrophe. Vous n'y voyez absolument rien en entrant dans ce tunnel.

Est-ce qu'on attend encore une fois un carambolage avant de remédier à la situation? L'éclairage dans ce tunnel n'améliore pas la vision, c'est zéro.

J'espère grandement que les automobilistes qui ont réalisé ce danger oseront le faire savoir dans l'Opinion des lecteurs afin de sensibiliser le conseil de ville de Sainte-Foy ou le ministère des Transports. Comment se fait-il que les autorités qui ont certes déjà passé par cet endroit ne font rien?

C'est certain que ça va coûter des sous le changement d'éclairage, mais ne vaut-il pas mieux faire cette dépense qui est urgente et ainsi épargner des vies humaines?

La prochaine fois que vous emprunterez ce fameux tunnel, par une belle journée ensoleillée, je n'ai qu'un conseil à vous donner: soyez très prudents parce que si vous essayez de voir l'automobile en avant de vous, n'y comptez pas, vous ne la verrez pas.

Maurice Rochette  
Québec

#### Lois inacceptables

La Charte de la langue française du Québec déclare que toutes les municipalités dont la population comprend moins de 50 % d'anglophones, est automatiquement unilingue française.

Je comprends donc mal la réaction indignée des médias de langue française quand la ville de Sault Ste. Marie, qui ne compte que 3 % de francophones, se déclare unilingue anglaise.

Si l'on veut condamner la résolution de Sault Ste. Marie, il faudrait en même temps déclarer tout haut que les lois 101 et 178 au Québec sont inacceptables. Ces législations sont discriminatoires et une cause majeure de la polarisation linguistique actuelle.

Critiquons avec la même vigueur toutes les résolutions et lois intolérantes, que ce soit en Ontario ou au Québec.

Léatrice Lazarus  
Côte-St-Luc

#### Avenir inquiétant

Je suis inquiète pour l'avenir de mes enfants.

Je n'ai rien contre les Américains mais j'aimerais laisser le choix aux miens de pouvoir choisir leur avenir. Mais de voir les Américains prendre possession de nos entreprises du Québec, je ne peux que m'inquiéter et je ne comprends pas la façon d'agir de nos dirigeants d'entreprises et encore moins des entreprises ayant été créées avec l'économie des Québécois. (Fédération du Mouvement Desjardins).

Tout comme nos responsables de l'université Laval qui donnent leur service alimentaire à des compagnies 100 % américaines et aussi des gestionnaires qui offrent des actions aux Québécois pour acquérir des entreprises québécoises pour ensuite les vendre aux Américains. Unigesco vend Excelco (rôtisserie de café du quartier) à General Food, et toutes ces acquisitions en seulement deux mois.

À ce rythme, ça ne prendra pas des années pour que nous soyons sous contrôle américain mais quelques mois. Réveillons-nous!

Josette Belleau  
Saint-Augustin

#### Où est la franchise?

Nous ne devons pas être taxés; on nous l'a bien dit à la télévision et écrit dans les médias.

Handicapée et obligée de porter un soulier médical, j'ai été obligée de payer une taxe de 12,50 \$ parce que le prix dépassait un certain montant. Que font les gens peu fortunés?

Serons-nous, avant longtemps, obligés de marcher sur la tête pour faire plaisir à nos dirigeants qui ont de gros salaires et de grands voyages à nos frais?

Je hais que l'on mente devant toute la population. Je me demande qui croire.

Françoise Paquet  
Ste-Foy

#### À qui la faute?

Depuis quelques années la question environnementale suscite beaucoup d'intérêt. Pas une journée ne passe sans qu'il soit question de pollution, au point où les choses ne provoquent plus de cris d'alarme.

On crie au scandale et non au respect de la nature quand une catastrophe écologique survient, mais qui doit-on accuser dans toute cette histoire de pollution du milieu.

Tout d'abord, il serait facile de

blâmer les gouvernements et les hauts dirigeants car ils ont le pouvoir en matière de législation. Mais rappelez-vous qu'ils sont redevables aux hommes d'affaires et aux industriels puisque ces derniers manoeuvrent les ficelles de l'économie.

Il est donc assez simple pour les hauts dirigeants de fermer les yeux, par mégarde bien sûr, sur des détails qui pourraient compromettre les bénéfices de ces gens pourvoyeurs d'emplois.

Par contre, si les gens d'affaires et les industriels existent, c'est qu'ils ont un profit à réaliser. Ils produisent des biens pour répondre aux marchés. Et qui achètent leurs produits? Les consommateurs.

Malheureusement, ces derniers sont loin d'être conscients du pouvoir qu'ils ont entre les mains. Le rythme auquel ils consomment et la sélection irréflective qu'ils font lors de leurs achats sont en grande partie responsables des catastrophes écologiques actuelles. Ils consomment trop, ils consomment mal et ils jouent aux vierges offensées face à la destruction de « leur » environnement.

Alors, consommateurs, penchez-vous deux fois avant de parler d'environnement...

Hélène Paquet  
Québec





Des chirurgiens de l'hôpital Rothschild de Paris ont fait cette greffe d'un pied sur un avant-bras.

## Paris effectue «la mise en nourrice du pied...»

PARIS (AFP) — Une équipe chirurgicale française a greffé le pied d'un homme sur son avant-bras en attendant de pouvoir le réimplanter au bas de sa jambe et, quatre jours après l'opération, l'homme ignorait encore tout de l'intervention, a indiqué hier le Pr Maurice Mimoun, 34 ans, qui l'a opéré à l'hôpital Rothschild de Paris.

Hier, l'homme était «un peu fébrile mais dans un bon état général» et, toujours sous calmant, a précisé le médecin.

Cette opération exceptionnelle constitue une première selon les Pr Mimoun et Serge Baux, chef du service de chirurgie plastique de l'hôpital. Une seule tentative avait jusqu'à présent été tentée : celle d'une équipe yougoslave qui, il y a trois ou quatre ans, avait implanté provisoirement une main sur un thorax.

«La mise en nourrice du pied», selon la terminologie médicale a été réalisée dans la nuit de jeudi à vendredi, au cours d'une opération d'environ six heures. Les vaisseaux du pied droit ont été reliés à ceux du bras gauche — pour que le malade conserve l'usage de sa main droite — et le nerf a été enfoui sous la peau pour éviter qu'il se déshydrate.

Le patient, un homme d'une quarantaine d'années qui, selon certaines indications était en état d'ébriété au moment de l'accident, était tombé d'un quai du métro et avait eu le pied sectionné par une rame. La pose provisoire du pied sur l'avant-bras a été tentée comme mesure conservatoire : si le pied a en effet été coupé net, il n'en va pas de même de la jambe, sérieusement déchiquetée, empêchant toute réimplantation immédiate.

«Nous allons avoir beaucoup de travail pour remettre en état

l'extrémité de la jambe, et si nous devons trop la raccourcir, il ne sera pas possible de regreffer le pied», a dit le Pr Mimoun.

Si elle se révèle possible — ce que les médecins étaient encore incapables d'affirmer hier — la réimplantation du pied à l'extrémité de son membre inférieur ne pourra intervenir «avant un ou deux mois».

## Avril parti, Mme Trouillot arrive en Haïti

PORT-AU-PRINCE (AFP, Reuter, AP) — Mme Ertha Pascal Trouillot, juge à la Cour de cassation, devrait être officiellement nommée aujourd'hui, président d'un gouvernement provisoire en Haïti après que sa désignation par les principaux partis du pays, regroupés au sein de l'Assemblée de concertation (AC), eut été acceptée hier par le chef de l'armée, le général Hérard Abraham.

Par ailleurs, le docteur Louis Roy, membre de l'association Honneur Resect Constitution, qui avait été expulsé d'Haïti le 21 janvier dernier par le gouvernement militaire déchu a regagné Port-au-Prince hier soir.

L'entrée en fonction de Mme Pascal Trouillot, féministe et forte en thème de 43 ans, dont le rôle essentiel sera de mener le pays à des élections libres, devrait être facilitée par le départ en Floride, hier, avec sa famille du général dictateur Prosper Avril. Des exilés haïtiens l'ont chahuté à l'aéroport de Homestead. Bruxelles a plus tard démenti que le général Avril ait demandé un visa pour un exil en Belgique.

Celui-ci, par «les nombreuses connexions qu'il gardait dans le pays», était considéré comme «un danger pour la démocratie» par les partis, qui attribuent à ses partisans la responsabilité des assassinats commis dans les rues de Port-au-Prince où 20 personnes ont été tuées par balle dans les dernières 24 heures.

Les États-Unis ont indiqué qu'ils avaient incité Avril à quitter

le pouvoir en Haïti sans combats aucun, en lui faisant savoir que c'était nécessaire pour faciliter une transition vers la démocratie.

Mme Pascal Trouillot a déclaré dans une lettre qu'elle acceptait sa nomination au nom de la «sauvegarde de l'intérêt et du bien-être» de la nation tandis que le général Abraham, le remplaçant proviso-

re d'Avril, s'est déclaré prêt à lui remettre le pouvoir. Le général Abraham a réaffirmé par ailleurs aux représentants de l'AC que «l'armée est sous contrôle et respectera désormais le peuple».

L'accord entre l'armée et les partis pour la nomination du chef du gouvernement — pour la première fois dans l'histoire récente du pays — a été salué par une foule d'un demi-millier de personnes qui ont acclamé le général Abraham et les représentants de l'AC sortis au balcon du Grand quartier général, proche du Palais

national, en plein centre de la capitale.

Scène totalement inhabituelle en Haïti : le général Abraham et les dirigeants du Parti unifié des communistes haïtiens, du Congrès national des mouvements démocratiques (KONAKOM, gauche) et de l'organisation Honneur Resect Constitution sont apparus la main dans la main au balcon sous les applaudissements de la foule qui a lancé des vivats.

Ailleurs dans la capitale, dont les rues étaient à demi-désertes et les magasins fermés du fait de la grève générale à laquelle avait appelé l'AC, le départ du général Avril et son prochain remplacement par Mme Pascal Trouillot a été reçu avec une certaine satisfaction mais sans enthousiasme par la population.

Des groupes de 200 à 300 personnes ont célébré le départ du général ponctuellement dans certains quartiers de la capitale, tandis que des dépôts de nourriture ont été pillés sans violence particulière par des habitants des bidonvilles.

Dans ses fonctions, le nouveau président de gouvernement provisoire désigné sera entouré d'un cabinet ministériel réduit et d'un Conseil d'État de 19 membres formé par des représentants, qui restent à nommer, des différents secteurs socio-économiques et des départements du pays.

## Carambolage monstre

GREEN BAY, Wisconsin (AFP, AP) — Trois personnes ont trouvé la mort et une trentaine ont été blessées au cours d'un carambolage monstre entre 52 voitures et de camions qui s'est produit sur un pont autoroutier dans la ville de Green Bay, au Wisconsin, a indiqué la police.

L'accident est arrivé aux heures de pointe de la matinée, alors qu'un brouillard très épais régnait sur la ville et rendait la visibilité nulle. Une première collision a provoqué les autres en chaîne.

Des véhicules ont alors pris feu, amenant l'explosion de réservoirs à essence.

«C'était un chaos total», a déclaré le lieutenant de police Roy Johnson. «C'était horrible d'entendre le hurlement des freins, les explosions, les gens crier», a indiqué le passager d'un camion.

Un camion-citerne rempli de carburant a été pris dans la collision, mais n'a pas explosé. L'autoroute est demeurée inutilisable pendant au moins deux heures.

## ★ LA BAIE ★

# 25% DE RABAIS

# NATURALIZER

## CHAUSSURES POUR FEMME

Voyez notre grand choix de chaussures Naturalizer pour femme, offertes dans une grande gamme de modèles et de couleurs, et profitez d'une occasion exceptionnelle de faire des économies! Le choix peut varier selon le magasin.

### ET QU'EST-CE QUE VOUS DITES DE ÇA?



**14\$ DE RABAIS**

Flâneur Leanne avec tige en cuir et motif tressé sur la claqué. Blanc, coquille d'oeuf/taupe ou marine/blanc. Ord. 59 \$. Solde 44,25 la paire. Chaussures pour femme, rayon 252.



**16\$ DE RABAIS**

Escarpin de ville Tern, à talon moyen. Tige en cuir avec motif ajouré sur l'avant-pied. Blanc, coquille d'oeuf ou marine. Ord. 64 \$. Solde 48 \$ la paire.



**18\$ DE RABAIS**

Modèle Prism, à bout ouvert, talon semi-compensé et brides multiples. Tige en cuir. Multicolore, blanc ou marron. Ord. 72 \$. Solde 54 \$ la paire.

LE SOLDE PREND FIN LE 24 MARS 1990

SATISFACTION GARANTIE, ON PEUT S'Y FIER

LA BAIE PRÉSENTE LE KIOSQUE LA FÊTE... POUR REMPLIR DE RÊVES L'IMAGINAIRE DE VOTRE ENFANT!

Au rayon des vêtements pour enfant, vous trouverez toute une panoplie d'objets et de jeux inspirés des films de la série Contes pour tous de Rock Demers. Les préférés des enfants! En primeur à la Baie seulement jusqu'au 17 mars 1990, les nouveaux jeux de société au prix de 24,95 \$, Fierro, l'été des secrets, Bye Bye Chaperon Rouge et les Aventuriers du timbre perdu.

la Baie

COIP/PRODUITS MÉCANIQUES  
Centre québécois pour l'informatisation de la production



M. Claude Ross

Un système comptable informatisé plutôt qu'un simple logiciel

Dans le cadre du Salon Informatique/Affaires de Québec, le COIP présente:

Conférencier: M. Claude Ross

Les Systèmes comptables Fortune 1000

Thème: Un système comptable informatisé plutôt qu'un simple logiciel

Date: Le vendredi 16 mars 1990

Heure: 13h à 14h

Lieu: Centre des congrès de Québec, salle Drouin

COIP/PRODUITS MÉCANIQUES  
Centre québécois pour l'informatisation de la production



M. Michel Poirier

L'intégration de l'édition électronique dans vos services

Dans le cadre du Salon Informatique/Affaires de Québec, le COIP présente:

Conférencier: M. Michel Poirier

Cégep de Sainte-Foy

Thème: L'intégration de l'édition électronique dans vos services

Date: Le jeudi 15 mars 1990

Heure: 16h à 17h

Lieu: Centre des congrès de Québec, salle Drouin

COIP/PRODUITS MÉCANIQUES  
Centre québécois pour l'informatisation de la production



M. Robert Bonami

La gestion des approvisionnements informatisés

Dans le cadre du Salon Informatique/Affaires de Québec, le COIP présente:

Conférencier: M. Robert Bonami

CIO (Conseillers Info-Orienté Inc.)

Thème: La gestion des approvisionnements informatisés

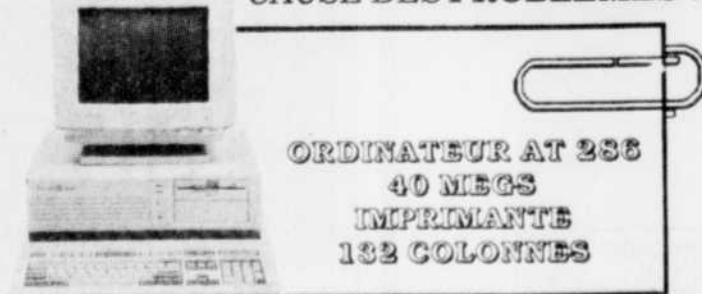
Date: Le jeudi 15 mars 1990

Heure: 14h30 à 15h30

Lieu: Centre des congrès de Québec, salle Drouin

## PMIE

VOTRE GESTION VOUS CAUSE DES PROBLÈMES ???



ORDINATEUR AT 286  
40 MEGS  
IMPRIMANTE  
132 COLONNES

LOGICIELS DE COMPTABILITÉ "PROGI-PLUS"

199\$/mois\*

\*base de financement 36 mois, sujet à approbation  
FORMATION ET IMPLANTATION INCLUSES



9155, boul. Mathieu  
Charlesbourg

628-0538

PLUS DE 10 ANS À VOTRE SERVICE